



ACTUALITÉ

Violences sexistes et sexuelles dans l'ESR



MÉTIER

Enseignants-chercheurs : comprendre le passage au nouvel échelon



HOMMAGE

Antoine Casanova, un camarade engagé et un historien de premier plan



MONDES UNIVERSITAIRES

DUT en trois ans : une fausse bonne idée ?

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 660-661 DÉCEMBRE 2017 - JANVIER 2018

le snesup



DOSSIER

Les frais de la sélection



À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.

Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur 



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

Un projet fou de généralisation de la sélection et une politique qui augmentent les inégalités entre établissements

Compte tenu de l'actualité du projet gouvernemental qui généralise la sélection pour l'accès en licence, nous vous proposons un numéro double « décembre 2017-janvier 2018 » afin d'étoffer de sept pages supplémentaires notre dossier consacré à l'analyse de ce projet de loi.

Celui-ci, « relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants », réduit l'accès à l'enseignement supérieur et ne réunit pas les conditions d'une amélioration de la réussite des étudiants. Il ne crée pas suffisamment de places. Il généralise une sélection qui va exclure et décourager nombre de bachelier/ière.s. Alors que sont connus et qu'augmentent les besoins économiques et démocratiques de notre société en citoyens qualifiés et émancipés, ce projet ne donne pas aux équipes pédagogiques les moyens d'assurer la réussite de toutes et tous les étudiant.e.s.

Le budget 2018 de l'enseignement supérieur et de la recherche, voté par la représentation nationale en novembre 2017, est très insuffisant pour accueillir et faire réussir 40 000 néo-bachelier/ière.s supplémentaires cette année et à la prochaine rentrée. De plus, la répartition de ce budget entre les différents établissements soumise au vote du Cneser le



Hervé Christofol,
secrétaire général

14 décembre 2017 ne prend pas en compte la progression du nombre d'étudiant.e.s par université ! Enfin, cette répartition abandonne le processus de convergence qui permettait aux universités sous-dotées en postes et en moyens d'améliorer leur taux d'encadrement ainsi que les dotations aux composantes et aux laboratoires de recherche. Avec ce budget et cette répartition, le gouvernement choisit d'augmenter les inégalités entre établissements et tourne le dos au développement d'un service public sou-

cieux de l'aménagement du territoire et de la réussite du plus grand nombre au profit d'une minorité d'établissements censés concourir dans la compétition des classements internationaux. Au bénéfice de qui ? Ou plutôt : qui fera les frais de la sélection ?

Nous devons poursuivre nos actions d'information auprès des collègues, des étudiant.e.s, des lycéen.ne.s et de leurs parents afin de soutenir et de construire des mobilisations susceptibles de changer les orientations politiques de ce gouvernement et de faire échec à ce projet fou de généralisation de la sélection en licence.

ACTUALITÉ 5

- Hommage : **Antoine Casanova**, un camarade engagé et un historien de premier plan
- **Le ministère veut-il faire disparaître la formation des enseignants à l'université ?**
- **Violences sexistes et sexuelles dans l'ESR**

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 8

MÉTIER 23

- **Enseignants-chercheurs : comprendre le passage au nouvel échelon**
- **CNU : bilan de la journée du 19 octobre**
- **Rendez-vous de carrière : restons vigilants !**
- **Enseignement des langues à l'université : une mission de plus en plus harassante !**

DOSSIER 9

Les frais de la sélection

Le projet de loi sur l'orientation et la réussite des étudiants représente un leurre par sa formulation faussement ambitieuse et méliorative, d'autant plus grave qu'il fait abstraction de l'austérité budgétaire imposée aux établissements de l'ESR qui doivent faire face à l'afflux des étudiants. Cette situation condamne les établissements à se dévorer eux-mêmes, et incidemment, à s'entre-dévoiler. Les inégalités territoriales sont déjà en place, inscrites dans l'espace universitaire, et favorisent subrepticement le développement d'un sixième sens chez les étudiants les mieux dotés : le « sens du placement », selon les termes d'une contributrice de ce dossier.

Le plan de Frédérique Vidal est présenté comme une réponse à un défi majeur, celui de la massification de l'enseignement supérieur, mais c'est oublier que ce défi s'inscrit dans la longue durée des politiques éducatives qui ont favorisé l'élévation des aspirations scolaires dans toutes les couches de la société. Le défaut d'anticipation de la technostucture et l'absence de « pilotage » de l'ESR apparaissent flagrants au regard de cette dynamique historique et sociologique. [...]



MONDES UNIVERSITAIRES 26

- **Staps de Grenoble : un modèle à suivre ?**
- **DUT en trois ans : une fausse bonne idée ?**

INTERNATIONAL 28

- **Recherche : une bonne nouvelle de l'Unesco**

CULTURE 29

- **Pourquoi tant de haine ? Une nouvelle attaque contre la sociologie**
- **Le cosmopolitisme en tant qu'avenir de l'humanisme**

INFO SNESUP 31

- **Séminaire syndical « Les transformations du travail universitaire »**

ÉPHÉMÉRIDE

- 15 DÉCEMBRE**
CNESER accréditation Reims-Amiens-UTT.
- 19 DÉCEMBRE**
• Bureau national du SNESUP-FSU
• Comité de rédaction élargi.
- 20 DÉCEMBRE** : • Réunion du collectif Femmes-Hommes.
- 21 DÉCEMBRE**
• Réunions du secteur Communication, du secteur Recherche, du secteur Situation des personnels.
- 9 JANVIER**
• Secrétariat national SNESUP-FSU
• Réunion du collectif FDE restreint.
- 10 JANVIER**
• Réunions du collectif FDE élargi et du secteur Vie syndicale.
- 11 JANVIER**
• Séminaire « Les transformations du travail universitaire » organisé par le SNESUP-FSU et l'Institut de recherches de la FSU.
• Réunions du secteur Formations, du secteur Recherche, du secteur International.
- 11 ET 12 JANVIER** : Rendez-vous national des STAPS.
- 15 JANVIER**
Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU.
- 16 JANVIER**
• Secrétariat national SNESUP-FSU • Comité de rédaction élargi • CNESER, commission permanente.
- 17 JANVIER** : • CNESER accréditation Lorraine.
• Réunion du collectif Femmes-Hommes.
- 18 JANVIER**
• Commission administrative du SNESUP-FSU.
- 23 JANVIER** : Réunion du secteur Service public.
- 23 ET 24 JANVIER**
Conseil délibératif fédéral national (CDFN) de la FSU.
- 25 JANVIER**
• Conseil supérieur de l'éducation (CSE)
• Secrétariat national SNESUP-FSU.
- 30 JANVIER** : Bureau national du SNESUP-FSU.
- 31 JANVIER ET 1^{ER} FÉVRIER**
Stage FSU
• Formations professionnelle, qualification, emploi ».
- 1^{ER} FÉVRIER** : Réunion du secteur Vie syndicale.
- 5 FÉVRIER**
Bureau délibératif fédéral national (BDFN) de la FSU.
- 5 ET 6 FÉVRIER**
Troisième Conférence mondiale des femmes de l'Internationale de l'éducation.
- 6 FÉVRIER** : Secrétariat national SNESUP-FSU.
- 8 FÉVRIER**
• Réunions du collectif FDE, du secteur Formations, du secteur Recherche, du secteur Communication.
- 13 FÉVRIER**
• CNESER, commission permanente • Secrétariat national SNESUP-FSU • Comité de rédaction élargi.
- 14 FÉVRIER**
• CNESER accréditation Nice-Corse
• Réunion du collectif Femmes-Hommes.
- 15 FÉVRIER** : Commission administrative du SNESUP-FSU.

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Logique austéritaire

La loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) 2018 s'inscrit dans une logique austéritaire pour réduire les déficits des comptes sociaux. Elle se caractérise par une fiscalisation accrue, avec en particulier l'augmentation de la CSG de plus de 25 %, baissant le pouvoir d'achat de la majorité des retraités et de nombre de fonctionnaires. La LFSS prévoit de faire 4,3 milliards d'euros d'économies sur la branche maladie, car pour la ministre de la Santé, « 30 % des dépenses ne sont pas pertinentes » : l'hôpital est visé, notamment avec l'extension de l'ambulatoire. L'augmentation du forfait hospitalier et le remboursement à 100 % des lunettes et prothèses vont accroître les cotisations mutualistes. La suppression de cotisations sociales des salariés du privé est un cadeau au patronat et un pas vers un transfert de la cotisation vers l'impôt, véritable mise en cause de la Sécurité sociale telle qu'elle avait été conçue en 1945 par le Conseil national de la Résistance (CNR). La FSU va mobiliser dans l'unité. ●

Jean Amar

• Pour en savoir plus : www.snesup.fr/article/loi-de-financement-de-la-securite-sociale-2018-vers-de-nouvelles-degradations.

CHSCT MESR

Harcèlement moral et sexuel

Au cours de la séance du CHSCT MESR du 22 novembre, la situation de l'unité de Recherche sur les maladies infectieuses tropicales émergentes de l'université d'Aix-Marseille (Umite) a de nouveau été évoquée à la demande des représentants du personnel. En effet, ce laboratoire connaît depuis longtemps de façon endémique des problèmes de harcèlement moral et sexuel et tout récemment un chercheur de cette unité vient d'être révoqué pour des faits de harcèlement sexuel.

Le CHSCT MESR a voté à l'unanimité l'avis suivant : « Le CHSCT MESR constate la multiplication des signalements de harcèlement sexuel. Ces situations, loin d'être exceptionnelles, demandent une réponse ferme au niveau national.

Le CHSCT MESR rappelle à Mme la Ministre son obligation de garantir que les chefs d'établissement veillent à la protection physique et mentale des personnels placés sous leur responsabilité. Le CHSCT demande à Mme la Ministre de mettre en œuvre une politique effective de prévention du harcèlement, tant moral que sexuel, et d'assistance et de protection des victimes. » ●

Michel Carpentier, membre du CHSCT ministériel

DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT

Une possible jurisprudence

L'absence inopinée d'un ou de plusieurs membres d'un comité de sélection (CoS) est un cas de figure assez banal dont les retentissements peuvent être importants, mettant en péril la régularité du jury et exposant celui-ci aux risques d'une annulation du concours dans sa phase la plus sensible. Sans compter le préjudice considérable qui en découle pour le ou la candidat.e classé.e premier/ière.

Or, c'est une zone grise qu'une récente décision déterminante du Conseil d'État vient de clarifier et qui pourrait donc faire jurisprudence si celle-ci était confirmée. En effet, dans le cadre d'un concours de PU, un membre extérieur du CoS vient à faire défaut *in extremis* ; aussi afin de respecter le quorum, l'un des membres du CoS de l'université est-il contraint de ne plus prendre part aux délibérations, ni au vote, ni à l'emargement. Ce collègue a cependant émis le souhait de rester dans la salle où se déroulait le jury, ce que le président du CoS a autorisé après avoir consulté les services de l'université.

Au motif de cette seule présence physique, le concours a été annulé par le président de l'université. C'est cette appréciation qui a été remise en cause par le rapporteur du Conseil d'État sur le fondement d'une abondante argumentation permettant de mieux interpréter la notion de présence à un jury en droit administratif. Selon l'analyse du rapporteur, la conformité du CoS a été au contraire rétablie par la mise en suspens du membre interne dont la présence passive n'a pas perturbé le bon déroulement du concours. Le candidat classé premier, soutenu par le SNESUP qui l'a accompagné dans son recours, va ainsi voir ses droits et ses chances de recrutement rétablis. ●

Isabelle de Mecquenem

DISPARITIONS

L'anthropologue **Françoise Héritier** (1933-2017) est décédée le 15 novembre dernier. Ses apports à la pensée toute en complexité de la différence féminin/masculin, à partir d'une anthropologie du corps qu'elle a voulu promouvoir et représenter dans le monde académique, prennent une portée cruciale au moment même où les violences sexuelles et sexistes envers les femmes connaissent un juste rejet dans l'intolérable. C'est avec tristesse également que le SNESUP a appris le décès de l'un de ses syndiqués de longue date, l'économiste **Paul Boccara** (1932-2017), le 26 novembre dernier. Il laisse une œuvre considérable d'analyse du capitalisme contemporain et l'idée d'une sécurité d'emploi et de formation (SEF) en lien avec la conquête de nouveaux droits pour les salariés.

Michel Maric et Isabelle de Mecquenem

le snesup

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Hervé Christofol

Coordination des publications : Pascal Maillard

Rédaction exécutive :
Laurence Favier, Claudine Kahane, Michel Maric,
Isabelle de Mecquenem, Marc Neveu,
Christophe Pébarthe, Christophe Voilliot

Secrétariat de rédaction :
Catherine Maupu
Tél. : 01 44 79 96 24

CPPAP : 0121 5 07698

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :
R.A.S., 6, av. de Tissonvilliers, 95400 Villiers-le-Bel

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 €/an

Illustration de couverture : © Shutterstock

HOMMAGE

Antoine Casanova, un camarade engagé et un historien de premier plan

→ par Bassir Amiri (Besançon) et Claude Mazauric (Rouen/Nîmes)

L'historien Antoine Casanova nous a quittés le 4 octobre 2017. Adhérent au PCF dès 1953, il se signale très vite parmi les jeunes chercheurs communistes en sciences sociales et humaines des années 1960.

Mâitre de conférences honoraire en histoire contemporaine à l'université de Franche-Comté, Antoine Casanova nous a quittés le 4 octobre 2017. Dans sa sécheresse, cet énoncé dit mal le grand savant curieux de tout qu'il fut toute sa vie, et moins encore l'inoubliable collègue, chaleureux et amical, le camarade fidèle aux siens et à son syndicat que nous avons connu et aimé. Notre pensée fraternelle va naturellement vers sa fille, notre collègue et camarade syndiquée Michèle Casanova, de l'université Lyon-II.

Né à Marseille le 4 juin 1935, Antoine Casanova avait gardé de son éducation en Corse, d'où était originaire sa famille, l'accent et les tournures verbales d'une terre dont il a partagé les passions et exalté l'incoercible originalité et la beauté, tout en y épousant la foi des chrétiens catholiques, dont il ne s'est jamais vraiment séparé. À Marseille puis à Aix-en-Provence, où il devient historien sous l'influence directe de M. Agulhon et de G. Duby, le jeune chrétien disciple de Teilhard de Chardin découvre la pensée de Marx, le combat pour la paix et la politique communiste, qui le conduisent à adhérer au PCF en 1953.

Très vite, il se signale parmi les jeunes chercheurs communistes en sciences sociales et humaines des années 1960 : entré au comité de rédaction de *La Nou-*

velle Critique avec F. Hincaker, il en devient le rédacteur en chef de 1967 à 1976 et contribue à la débarrasser des dernières traces du dogmatisme stalinien, dans l'esprit de ce qui conclura la réunion du Comité central d'Argenteuil en 1966. Appelé peu après à diriger la revue *La Pensée*, il lui redonnera verve et pluridisciplinarité vraie, la requalifiant comme une publication scientifique originale, doxologique et ouverte, représentative du rationalisme contemporain. Membre du Comité central du PCF en 1970, spécialisé dans les relations avec les chrétiens et chargé des questions spécifiques à la Corse, il intègre la direction exécutive (BP) du PCF en 1987, où il siègera jusqu'en 1996. En 2000, il surprenait en organisant avec J.-P. Jouffroy au siège du PCF l'exposition *Jésus-Christ et l'humanité, troisième millénaire*, rassemblant les œuvres de trente peintres et sculpteurs contemporains afin, disait-il, d'œuvrer pour améliorer le sort de l'humanité.



▼
Un grand savant curieux de tout, un inoubliable collègue chaleureux et amical, un camarade fidèle aux siens et à son syndicat.
▲

Son activité de savant, Antoine Casanova, l'a menée à partir de l'enquête historique dans les sources écrites et les archives, notamment relatives à la Corse. Sa passion d'historien et d'ethnologue, marquée par le magistère de C. Parain ou de A. Leroi-Gourhan, fut nourrie de la transcription des enquêtes orales effectuées *in situ* sur les terroirs et dans les anciens pieux, par le recours aux matériaux archéologiques et iconologiques, les descriptifs techniques, les correspondances ordinaires, les récits et autres matériaux courants. Sans se démarquer des positions de ses inspirateurs principaux, P. Vilar et M. Vovelle avec lequel il

soutint sa thèse d'État, ni de la conception de la longue durée structurante, puisée chez F. Braudel ou E. Sereni, Antoine Casanova n'a jamais renoncé à prendre la mesure des grandes séquences événementielles comme la Révolution française, vers laquelle le conduisait aussi son amitié profonde pour A. Soboul et ses élèves. Il projetait d'achever son grand œuvre par un traité intégrant l'approche psychanalytique (à laquelle il avait été initié par F. Hurstel) en une sorte de conclusion anthropologique à toute son œuvre de chercheur. Casanova était aussi l'un des piliers de l'Association des chercheurs dans le domaine corse, où il rencontrait G. Ravis-Giordani, F. Pomponi, F. Ettori, M. Giacomo-Marcellesi, A. Rovere et bien d'autres dont le nom figure dans les tables de la revue *Études corses*, qui lui consacra bientôt un numéro spécial. Telle est l'importance des recherches et engagements de vie que nous laisse en héritage Antoine Casanova, qui fut à la fois un chercheur-enseignant zélé, un homme d'honneur et notre ami. ●

BIBLIOGRAPHIE

- *Vatican II et l'Évolution de l'Église*, Éditions sociales, Paris, 1969, 295 p.
- *Technique, société rurale et idéologie en France à la fin du XVIII^e siècle*, Les Belles Lettres, Paris, 1977, 166 p.
- *La Révolution française en Corse, 1789-1800*, avec A. Rovere, Privat, Toulouse, 1989, 316 p.
- *Vive la Révolution, 1789-1989. Réflexions autour du bicentenaire. Entretiens avec C. Ducol*, avec C. Mazauric, Messidor/Éditions sociales, Paris, 1989, 218 p.
- *Paysans et machines à la fin du XVIII^e siècle. Essai d'ethnologie historique*, Les Belles Lettres, Paris, 1990, 380 p.
- *Identité corse. Outillages et Révolution française, essai d'approche ethno-historique (1770-1830)*, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, Paris, 1996, 539 p.
- *Napoléon et la Pensée de son temps. Une histoire intellectuelle singulière*, La Boutique de l'histoire, Paris, 2000, 324 p.
- *La Chaîne et la Trame, ethnologie et histoire de la Corse*, avec G. Ravis-Giordani et A. Rovere, recueil d'articles, 1973-1999, Albiana, Ajaccio, 2005, 408 p.
- *Figures de Dieu, entre masculin et féminin, la longue marche*, L'Harmattan, Paris, 2015, 122 p.

Le ministère veut-il faire disparaître la formation des enseignants à l'université ?

→ par le collectif FDE-Restreint

Dans le cadre du renouvellement de l'accréditation de leur université intégratrice, un certain nombre d'ÉSPÉ ont reçu de la part du ministère (DGESIP) un retour sur leurs maquettes de formation, prescrivant une nouvelle diminution du volume horaire de la formation à l'ÉSPÉ, au motif de la surcharge de travail des étudiants et des stagiaires.

Contre cette logique, une AG des personnels de l'université de Reims a refusé par un vote unanime de réexaminer les volumes horaires des maquettes MEEF : votées dans les règles, et à l'unanimité par les instances de l'université, elles étaient en effet conformes au cadrage national du ministère. D'autres ÉSPÉ ont reçu des « recommandations » similaires : « invitations » à alléger ou réfléchir à l'allègement, ou rechercher des outils d'allègement (numériques, à distance, etc.) pour diminuer la charge de travail des étudiants et des stagiaires.

Cette préconisation ministérielle d'une réduction du temps de présence en ÉSPÉ se fonde sur le constat des grandes difficultés rencontrées par les étudiants et les stagiaires qui conduisent un nombre croissant d'entre elles et d'entre eux à abandonner leur formation en cours d'année. Alors que le ministère employeur reconnaît ces difficultés – il était temps ! –, il prône aussitôt, et contre toute logique, une diminution des volumes de formation pour ces mêmes stagiaires. Refusant de remettre en cause le dogme du mi-temps de service⁽¹⁾ en pleine responsabilité, le ministère développe une vision totalement mythifiée de l'expérience du terrain : parée de toutes les vertus, elle serait, en fait, le lieu unique de la formation. Cela remet fondamentalement en cause l'idée que les compétences professionnelles nécessitent un retour réflexif sur l'expérience « *en situa-*

tion, sur le terrain d'exercice » et une formation universitaire pour les construire.

Jamais, en effet, le poids du stage (volume horaire et modalités) n'est réellement interrogé et c'est toujours la formation en ÉSPÉ qu'on incrimine. Or, si les textes indiquent que l'année de M2 comprend un « *stage en responsabilité* » et « *prend en compte la préparation des activités effectuées dans ce cadre* »⁽²⁾, le ministère a choisi d'utiliser les stagiaires comme moyens d'emploi, en mi-temps en responsabilité. Sans prendre en compte le fait que, particulièrement pour les débutants, le temps réel pour la création des séquences et les activités associées est beaucoup plus long et dépasse donc le mi-temps.

Ce choix d'un stage en responsabilité de classe à mi-temps est ainsi la principale cause de la surcharge de travail soudainement « dénoncée » par le ministère, lequel doit en premier lieu mettre un terme à ses demandes récurrentes de diminution des horaires de formation et respecter le travail et les décisions des équipes et des instances universitaires. Il doit surtout donner les moyens nécessaires pour cette formation en prenant en compte la complexité des parcours réels des étudiants. Une véritable formation universitaire et professionnelle de qualité doit évidemment s'appuyer sur un stage mais son volume en responsabilité doit être au maximum d'un tiers-temps de service.

Les stagiaires sont donc actuellement des moyens d'enseignement et non pas des personnels en formation : la reconnaissance par le ministère de la lourdeur de la charge de travail des stagiaires en est un aveu manifeste. Dans

▼
Les stagiaires sont des moyens d'enseignement et non pas des personnels en formation.
▲

cette perspective, la baisse drastique du nombre de postes offerts aux concours de recrutement du second degré et la justification avancée par le MEN sont alarmantes. Car la baisse du nombre de postes découragera les plus fragiles de se présenter au concours avec pour effet mécanique une

augmentation des taux de réussite et « moins de déchets ». C'est tordre l'esprit même du concours qui est certes une expérience maîtrisable (un concours, ça se prépare) mais avec des aléas qui ne peuvent jamais être totalement réduits. Dans ce contexte, la croissance démographique dans l'enseignement secondaire pour la rentrée 2018, rapportée à la crise de recrutement et à la baisse du nombre de postes aux concours, créera un effet pervers prévisible : le recours massif aux contractuels et aux heures complémentaires pour accueillir ce flux. Et quoi de plus facile, dans ces conditions, que d'instituer ce qui n'est que palliatif en généralisant le modèle de l'alternance en master MEEF ?

1. Des enseignants devant élèves, payés comme contractuels.

2. Des maquettes encore plus « light ».

3. Des enseignants uniquement « formés » par le « Dieu Terrain ».

Enfin, il s'agit d'une sordide histoire d'argent qui conduit à proposer toujours moins d'enseignement pour tous. Nous sommes gouvernés par l'infernal Moloch des « 3 % du PIB » alors que nul ne sait dire les motivations de ce chiffre. L'ignorance n'étant pas un argument, cela nous donne plus de force et de légitimité pour lutter et refuser cette politique de formation esclave du budget ! ●

(1) Dogme économique en réalité qui fait des stagiaires en formation des moyens d'enseignement en amont de leur titularisation.
(2) Art. 14 de l'arrêté du 27 août 2013 ; NOR : ERSR1319419A.



L'infernal Moloch des 3 % de PIB
(William Blake, illustration de *Sur le matin de la nativité du Christ*, de John Milton, 1809).

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS L'ESR, COLLOQUE DU 4 DÉCEMBRE

Des intentions qui doivent être accompagnées des moyens nécessaires

→ par Cathy Armengaud, membre du groupe égalité F-H du SNESUP-FSU

Le colloque, qui s'est tenu à l'université Paris-Diderot, a été l'occasion de faire le point sur les « violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche ». Près de 300 personnes (375 inscrit.e.s) ont assisté aux conférences et ateliers.

Le colloque qui s'est tenu le 4 décembre 2017 à l'université Paris-Diderot, sur les « violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche », se donnait pour objectif de faire un état des lieux pour une « prise de conscience » et pour « la prise en charge » de ces violences. Il suivait de près la Journée de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, pour laquelle la FSU s'était engagée largement. Le SNESUP était représenté à ce colloque.

La prise en charge du harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche est assez récente. C'est en 2002 qu'est créé le Collectif de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur (Clasches), à la suite du premier procès d'une doctorante contre un directeur de thèse. Après les éléments historiques présentés par l'Association nationale d'entraide féminine (ANEF) et la Conférence permanente des chargé.e.s de mission égalité diversité (CPED), des sociologues sont venues présenter les expériences des universités de Dalarna (Suède), de Northumbria (Grande-Bretagne) et d'Italie à travers l'expérience du projet européen Trigger. Les principaux résultats de l'enquête Essimu au Québec (« Enquête sexualité, sécurité et interactions en milieu universitaire ») ont eu un gros impact sur la prise de conscience des violences à l'université.

Cependant, dans ces pays comme en France, les signalements restent peu nombreux, notamment par peur des victimes de ne pas être cru.e.s ni entendu.e.s. Les premiers résultats sur les violences vécues par les étudiant.e.s depuis 2011 ont été présentés. L'enquête Virage université (« Violences et rapports de genre ») indique que 1,38 % des femmes



Le colloque du 4 décembre 2017 à l'université Paris-Diderot.

ont subi des violences au cours de leurs études et 0,2 % ont été victimes de viols ou de tentatives de viol.

L'intervention de Madame la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Frédérique Vidal était très attendue. Le ministère compte mettre en œuvre une campagne de prévention et de sensibilisation sur les campus en mars 2018. Elle sera organisée avec les instances étudiantes. Le réseau des œuvres universitaires devra quant à lui engager, pour tout signalement de faits de violences sexistes et sexuelles venant de son public étudiant, une enquête interne. Cent pour cent des employé.e.s des Crous seront formé.e.s et sensibilisé.e.s à la question d'ici à 2020.

« Le ministère sera en mesure d'aider les établissements », a affirmé Frédérique Vidal. Les moyens n'ont pourtant pas été précisés et nous attendons donc impatiemment qu'ils le soient pour éviter que les intentions affichées ne restent que des velléités.

La question du coût du harcèlement sexuel pour les victimes a été posée par l'assistance. La réponse à cette question est évidemment nécessaire pour pou-

voir estimer les dédommagements.

Les victimes ne peuvent toujours pas saisir personnellement la section disciplinaire, seul le président ou la présidente de l'établissement est habilité.e à le faire. Il est évident que la lourdeur de cette démarche constitue un obstacle à la dénonciation des faits de harcèlement par les victimes elles-mêmes.

Il faut noter cependant que les victimes peuvent saisir le défenseur des droits car le harcèlement sexuel est considéré comme une discrimination, mais pas les viols !

Des ateliers en parallèle sur les violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche ont été organisés pour aider les collègues à :

- enquêter sur les violences sexistes et sexuelles dans leur établissement ;
- repérer le harcèlement sexuel ;
- sensibiliser les membres de la communauté ;
- mettre en place un dispositif efficace d'aide.

Les disparités entre universités sont criantes : même si plusieurs circulaires (25 novembre 2012 et 25 novembre 2015) rappellent aux établissements la nécessité à la fois de mettre en place une politique de prévention et d'accompagnement des victimes et l'obligation d'engager une procédure disciplinaire, et que l'on observe un début de prise de conscience dans les établissements, les dispositifs sont encore peu nombreux. Le dernier recensement fait par le ministère, en novembre 2016, indiquait que seulement une quinzaine d'établissements déclaraient avoir mis en place un dispositif approprié. Nous devons nous interroger sur les raisons de ce décalage (résistances à la mise en place de dispositifs, moyens ?), et sur les leviers et stratégies qui pourraient être développés. ●

▼

« La violence n'est pas innée chez l'homme. Elle s'acquiert par l'éducation et la pratique sociale. »

▲

Françoise Héritier

Université « cible » de Lyon : « excellence » versus « service public » !



Courant octobre, le président de l'université Claude-Bernard Lyon-I a diffusé en séance aux élus du CA un document non signé, intitulé « Principes incontournables de l'université cible », destiné à être voté dans les instances Lyon-I dans les deux mois. Il met en avant un « statut expérimental » dérogeant au Code de l'éducation et les principes suivants :

- généralisation de la sélection et des prérequis à l'entrée en licence et développement des filières sélectives ;
- fragilisation de la vie démocratique avec réduction du nombre des élu.e.s, multiplication des membres extérieurs dans les diverses instances et renforcement du fonctionnement managérial autoritaire, le président se réservant le droit de nommer les directeurs de composantes ;
- gestion locale des recrutements et des carrières préfigurant la disparition des statuts de fonctionnaires d'État, aussi bien pour les E, EC que pour les Biatss (court-circuitage du CNU, des CPE et CAPN), et avec, à terme, un impact sur le statut des personnels de recherche relevant des autres composantes (CNRS et autres EPST) du « grand établissement » ;
- opposition explicite entre « mission d'excellence » et « mission de service public », reléguant ainsi le service public hors de « l'excellence » omniprésente dans les objectifs énoncés ;
- disparition des composantes et création d'un bureau de la licence (institut 1^{er} cycle).

Cette révolution est sans aucun lien avec l'Idex – dont la conservation semble compromise – et engagerait notre établissement quels que soient les choix de nos partenaires sur le site Lyon Saint-Étienne. À ce jour, Lyon-II, Lyon-III, ainsi que des écoles comme l'École centrale, ont déjà annoncé ne pas suivre la direction proposée par le président de Lyon-I. Ce même président souhaitait faire voter ce texte au CA du 28 novembre sans même consulter ni informer la communauté sur les principes incontournables de SON « université cible ». Une AG des personnels le 21 novembre a réuni plus de 100 personnes et s'est fermement opposée au texte. Comme par hasard, le vote du texte a disparu de l'OJ du CA du 28 novembre... ●

La section SNESUP de Lyon-I

« Changement de cap »



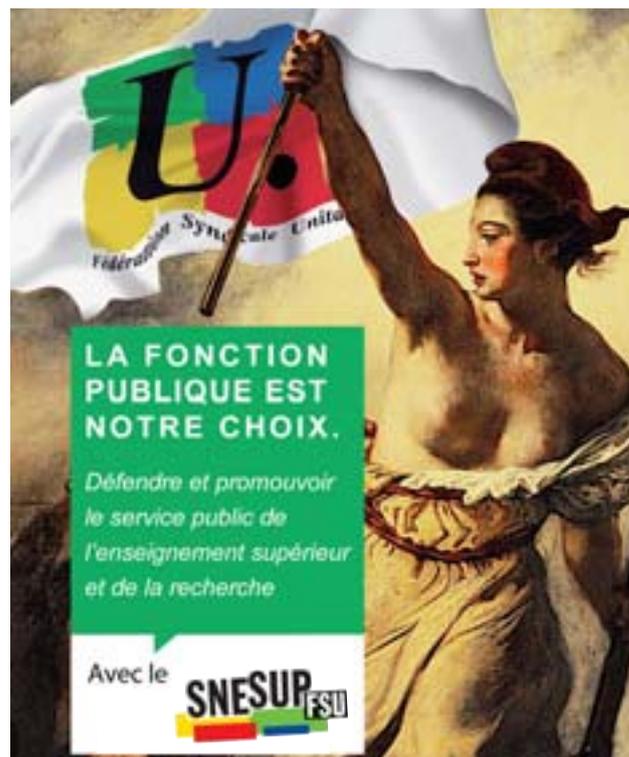
Les appels à projets qui devaient constituer une manne financière pour les universités peuvent parfois se révéler hasardeux lorsque, comme à La Rochelle, une équipe présidentielle soumet une nouvelle orientation stratégique à l'obtention du financement d'un appel à projets. Le 14 mars dernier, le président Ogier reconnaissait à nouveau les difficultés financières de l'ULR. Il admettait que depuis la mise en place de la loi sur l'autonomie des universités, la situation matérielle de l'établissement se détériorait chaque année davantage à cause d'une allocation des moyens insuffisante, conséquence selon lui d'un système à bout de souffle. Aujourd'hui, la masse salariale représente 86 % du budget, c'est pourquoi en dépit des gels de postes, de l'augmentation des effectifs dans certains groupes de TD et de la réduction des formations, la situation reste extrêmement tendue. Pour autant, le président Ogier ne remet toujours pas en question un tel système. Au contraire, il estime que l'optimisation des moyens et les appels à projets, notamment dans

le cadre du PIA3, doivent en partie résoudre ces problèmes. Pour ce faire, il met en avant, d'une part, le nouveau catalogue des formations articulé autour de certains axes stratégiques tels que la transition environnementale littorale et la biodiversité, la transition énergétique et le bâti durable, la transformation numérique et la société, l'entreprise et le territoire, et d'autre part, la réorganisation de la gouvernance en institut et collégium.

Le corollaire de ce « changement de cap », ainsi décrit dans le plan com destiné à la presse locale (*Sud Ouest*, 25 septembre 2017), est une dégradation sans précédent des conditions de travail des personnels, d'apprentissage et de recherche des étudiant.e.s. Ainsi, le volume horaire de la licence, qui est aujourd'hui de 1 500 heures, passerait dans la nouvelle offre de formation à la rentrée prochaine à 1 200 heures encadrées, et 300 heures en travail en autonomie (TEA), sous couvert d'innovation pédagogique. En outre, en réponse à l'augmentation du nombre d'étudiant.e.s largement et délibérément sous-estimée par le ministère, la décision est prise de limiter les effectifs en L1, dans une université où 41 % des étudiant.e.s sont boursier/ière.s, en plus de la sélection en master, de tels choix interdisent de fait l'accès à l'enseignement supérieur à de nombreux bachelier/ière.s. L'autre décision tout aussi dramatique est de porter les effectifs de TD à 40 en L1. Alors que l'innovation pédagogique est mise en avant grâce à une ingénierie numérique envahissante, seule la logique comptable explique de tels choix ; selon le VP CFVU, l'économie ainsi générée sera de 10 000 heures, soit 460 000 euros – mais, pour mémoire, le glissement vieillissement technicité (GVT) est de 800 000 euros/an.

Par ailleurs, outre la dégradation des conditions de travail des personnels et des étudiant.e.s, le « changement de cap » induit à la fois une réduction de l'offre de formation autour des axes stratégiques évoqués plus haut et la transformation profonde de la structure de l'établissement. En effet, si l'IUT et la faculté de droit demeurent des composantes de l'université, un institut Ville littorale durable et un collégium, regroupant la faculté de sciences et technologies et la faculté des lettres, vont désormais constituer deux nouvelles composantes avec une disparition programmée des SHS et une marginalisation de toutes les formations qui ne s'inscrivent pas dans les axes stratégiques définis auparavant. Pour les collègues, il faudra se soumettre ou se démettre. ●

*Christophe Demko,
responsable de la section locale du SNESUP-FSU*





Les frais de la sélection

→ Dossier coordonné par le comité de rédaction

Le projet de loi sur l'orientation et la réussite des étudiants représente un leurre par sa formulation faussement ambitieuse et méliorative, d'autant plus grave qu'il fait abstraction de l'austérité budgétaire imposée aux établissements de l'ESR qui doivent faire face à l'afflux des étudiants. Cette situation condamne les établissements à se dévorer eux-mêmes, et incidemment, à s'entre-dévorer. Les inégalités territoriales sont déjà en place, inscrites dans l'espace universitaire, et favorisent subrepticement le développement d'un sixième sens chez les étudiants les mieux dotés : le « *sens du placement* », selon les termes d'une contributrice de ce dossier.

Le plan de Frédérique Vidal est présenté comme une réponse à un défi majeur, celui de la massification de l'enseignement supérieur, mais c'est oublier que ce défi s'inscrit dans la longue durée des politiques éducatives qui ont favorisé l'élévation des aspirations scolaires dans toutes les couches de la société. Le défaut d'anticipation de la technostructure et l'absence de « pilotage » de l'ESR apparaissent flagrants au regard de cette dynamique historique et sociologique.

De ce point de vue, ce dossier montre que ce plan est globalement régressif et gomme un peu vite la responsabilité de ceux qui ont engendré le problème des « filières en tension » par des choix politiques de sous-dotation et de pénurie, à contre-courant des besoins exponentiels de formation et de qualification. Il est plus facile d'incriminer le logiciel APB que de dénoncer la cécité qui a présidé aux choix stratégiques pour l'ESR depuis 2007.

Les questions essentielles que ce plan se garde bien d'aborder en se donnant un angle technocratique de « gestion des flux » dans un monde fictif où la baguette magique de l'information serait la remédiation toute-puissante, sont au contraire soulevées par nos contributeurs : quel service public de l'enseignement supérieur voulons-nous ? Comment faire réussir les étudiants sans céder sur les exigences académiques dont les universités sont les garantes ? Comment aider les plus fragiles ?

Ce projet de loi porte en lui la « démocratisation de l'échec » en lieu et place de la nécessaire démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Projet de loi Vidal pour l'accès à l'université : un projet conservateur, inégalitaire, anxiogène, austéritaire et bureaucratique

→ par Hervé Christofol,
secrétaire général

Avec le projet de loi Vidal, qui accompagne le plan étudiants, le gouvernement veut généraliser la sélection pour l'accès à l'université dès la rentrée 2018.

C'est un projet conservateur, inégalitaire, austéritaire, anxiogène et bureaucratique qui modifierait en profondeur les missions de l'Université. Nous combattons ce projet de loi et nous en demandons le retrait.

Ce projet est conservateur car c'est un vieux projet de la droite que d'utiliser la sélection pour contenir l'augmentation des flux de bachelier/ière.s et maintenir dans des filières courtes les enfants des classes populaires majoritairement représentées dans les baccalauréats technologiques et professionnels. Il est inégalitaire car il reproduit les inégalités culturelles et sociales de l'enseignement secondaire lors de l'affectation des élèves dans l'enseignement supérieur.

Il est anxiogène pour les lycéens qui auparavant se voyaient toujours accueillis à l'université et qui maintenant n'ont plus aucune certitude quant à leur poursuite d'études dans le supérieur. De plus, dans une même classe de terminale, tandis qu'une partie des lycéen.ne.s recevra plusieurs réponses positives, d'autres attendront plusieurs semaines à plusieurs mois pour obtenir des propositions.

Il est austéritaire car cette gestion des flux a pour objectif de limiter l'investissement dans le service public. De plus, il ne prévoit pas de faire converger l'investissement par étudiant.e consenti pour les formations universitaires avec le montant de celui octroyé aux classes préparatoires ou aux grandes écoles (actuellement dans des rapports d'un à deux, voire d'un à six selon les filières).

Il est bureaucratique car il génère une gestion administrative de la sélection qui coûte et consomme des postes qui seraient beaucoup mieux utilisés pour l'encadrement des étudiants.

Alors que nous devons accueillir 200 000 étudiants supplémentaires au cours des cinq prochaines années, le gouvernement veut sortir de ce défi par le bas, par la sélection et le sous-investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), alors que nous militons pour le relever et en sortir par le haut, par un investissement massif dans l'ESR et la création de places dans les formations à la hauteur des besoins. En effet, la ministre annonce un investissement

Un projet qui reproduit les inégalités culturelles et sociales de l'enseignement secondaire lors de l'affectation des élèves dans l'enseignement supérieur.



▼
La sélection, ce n'est pas de l'orientation, c'est de l'exclusion !
▲

de 1 milliard d'euros sur cinq ans quand il en faudrait 10 ! Un milliard sur cinq ans, cela correspond à 200 millions d'euros par an, dont 100 pour la vie étudiante et 100 pour les établissements. Avec 100 millions d'euros en plus,

les établissements devraient faire face à la création de 40 000 places supplémentaires en 2018, à la mise en place de parcours de réussite (en réponse aux « OUI SI ») et à l'instauration de la sélection des dossiers ! Les 8 millions de vœux des 800 000 lycéen.ne.s de terminale vont mettre en tension toutes les formations actuelles

qui ne proposent aujourd'hui qu'environ 654 000 places dans l'enseignement supérieur. La gestion de ces 8 millions de vœux mobilisera à elle seule 500 équivalents temps plein travaillés (ETPT) – à 6 minutes par dossier –, soit près de 3 000 ETPT sur les deux mois d'avril à mai 2018 qui seraient mieux investis dans l'encadrement pédagogique des étudiants.

Les 40 000 places à créer devraient nécessiter à elles seules 460 millions d'euros supplémentaires (2,3 Mds€ sur cinq ans hors investissements immobiliers) si le ministère les

finançait à la hauteur de l'investissement moyen dans l'enseignement supérieur français (11 510 euros en 2016).

Aucun crédit n'est prévu pour financer les parcours de réussite, sauf les 15 millions d'euros gagnés par les lauréats de la loterie des « nouveaux cursus universitaires » du PIA3, soit 17 établissements sur 75 universités.

Le SNESUP-FSU combat ce projet de sélection à l'entrée à l'université et en demande le retrait. La sélection, ce n'est pas de l'orientation, c'est de l'exclusion ! Enfin, il est important de rappeler que ce projet de « sélection » est la seconde étape (après « l'autonomie » – façon LRU – des établissements et leur mise en concurrence) avant l'augmentation des frais d'inscription !

Ce projet est discuté à l'Assemblée nationale en séance publique les 12, 13 et 14 décembre, puis en janvier au Sénat. La FSU a adressé une lettre aux lycéen.ne.s et à leurs parents afin de les alerter sur les dangers de ce projet (*lire p. 22*). ●

UN DOSSIER THÉMATIQUE SUR LA SÉLECTION EST DISPONIBLE EN LIGNE SUR NOTRE SITE

www.snesup.fr/rubrique/la-selection-en-licence

Que nous apprend la recherche sur l'accompagnement des élèves et étudiants en difficulté ?

→ par Mary David, membre du collectif FDE, et
Nathalie Lebrun, membre du Secrétariat national

Au moment où la sélection à l'entrée à l'université est largement discutée, que propose réellement l'État pour accroître les chances de réussite des étudiants ? Les solutions avancées sont-elles en adéquation avec la réalité de l'enseignement supérieur ? Qu'en est-il des dispositifs d'accompagnement des élèves en difficulté ?

Dans le but affiché d'accroître les chances de réussite des étudiants en licence, le projet de loi « relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants » prévoit la mise en place de « dispositifs d'accompagnement pédagogique et des parcours de formation personnalisés tenant compte de la diversité et des spécificités des publics étudiants accueillis ». Lors de la préinscription, les bacheliers, jugés trop faibles ou n'ayant pas suivi la « bonne » filière ou série du lycée, seraient contraints de suivre ces dispositifs ou parcours proposés par l'établissement, dont on ignore actuellement les modalités pratiques et le financement. Faut-il se réjouir de l'inscription dans la loi de tels dispositifs ? Sont-ils de nature à limiter le fameux « 60 % d'échec en licence », slogan justifiant la réforme ? Depuis très longtemps, des dispositifs d'accompagnement et de remédiation, placés en tout début ou pendant le cursus, existent dans le supérieur, et plus largement dans le système éducatif. Que disent les recherches en éducation sur leur efficacité ? Quel que soit le niveau dans le système éducatif, ces dispositifs sont d'autant plus efficaces qu'ils sont ancrés dans les cursus concernés et dans les savoirs qui y sont enseignés.

À l'école, depuis les années 1990, la tentation a été de multiplier ces dispositifs en dehors du temps scolaire, en proposant aux élèves en difficulté des aides méthodologiques. Depuis la dernière réforme du lycée, des stages se sont multipliés : soutien pendant les vacances scolaires, « stages passerelles » (changement de filière), etc. Le bilan de ces multiples formes d'aides « externalisées » est mince : les aides apportées par les enseignants ne compensent pas les effets délétères de ces dispositifs. Regrouper, en dehors de la classe, les élèves jugés faibles les stigmatise et les conforte dans l'idée qu'ils sont « mauvais » et donc jugés incapables de réussir dans le système éducatif ordinaire⁽¹⁾. En pro-

posant une aide avant tout méthodologique, souvent déconnectée des disciplines enseignées, ces dispositifs induisent chez ces élèves une perte de sens du travail scolaire et une transposition difficile des savoir-faire et savoirs travaillés en classe.

Au contraire, les dispositifs les plus efficaces sont ceux favorisant l'apprentissage collectif, simultané et internalisé⁽²⁾. Ils se déroulent en classe, avec tous les élèves, en groupe hétérogène, et articulent remédiation méthodologique et savoirs disciplinaires. Ils sont

d'autant plus bénéfiques qu'ils sont réalisés au fur et à mesure du cursus de formation, et non en amont ou dans les interstices du temps de travail (vacances, soirées).

Les différents dispositifs d'accompagnement dans le supérieur, qui se sont multipliés depuis la fin des années 1990, ont été également analysés par les recherches en éducation⁽³⁾.

Comme dans l'enseignement pré-bac, l'accompagnement précoce des étudiants en difficulté est jugé peu efficace, contrairement aux dispositifs proposés au bout de quelques mois, puis tout au long du cursus⁽⁴⁾. On observe un désintérêt des étudiants qui jugent les dispositifs d'accompagnement précoce déconnectés du reste de la formation et ayant un effet stigmatisant. De plus, il n'y a pas d'effet significatif sur l'assiduité des étudiants, gage de réussite. On ne peut que regretter et s'étonner que le projet de loi ne tienne pas compte de ces travaux, pourtant repris dans les conférences de consensus⁽⁵⁾⁽⁶⁾ et largement diffusés.

L'objectif du projet de loi ne serait-il donc pas d'amener au plus haut niveau de qualification tous les étudiants, quelle que soit leur origine scolaire et sociale ? Ne viserait-il pas au contraire à enfermer chacun dans un « tube » excluant chez l'étudiant toute possibilité de construire son parcours de formation par essai-erreur, en renforçant ainsi la hiérarchie sociale ? De plus, afficher des exigences en termes de niveau et de cursus

préalables n'aura-t-il pas pour effet d'écartier les étudiants qui se jugeront eux-mêmes trop faibles ? Ne serait-ce pas un moyen de faire des économies sur le dos des jeunes ?

Si l'objectif réel du gouvernement était d'améliorer la réussite et d'accentuer la démocratisation du supérieur, ce que défend le SNESUP-FSU, l'État favoriserait des dispositifs en développant la différenciation pédagogique simultanée et internalisée (en classe), en encourageant l'apprentissage par les pairs, les étudiants faibles étant aidés par les étudiants plus dotés scolairement. Il faudrait pour cela abonder largement les moyens des universités favorisant des groupes de taille raisonnable. ●

(1) Cf. références bibliographiques dans C. Reverdy, L'accompagnement à l'école : dispositifs et réussite des élèves, *Dossier de veille de l'IFÉ*, n° 119, juin 2017, ENS Lyon.

(2) C. Reverdy, *op. cit.*

(3) « Le tutorat à l'université. Peut-on forcer les étudiants à la réussite ? » *Bref du Céreq*, n° 290, octobre 2011 ; E. Annoot, *La réussite à l'université. Du tutorat au plan licence*, De Boeck, 2012 ; L. Cosnefroy, E. Annoot (dir.), « La posture d'accompagnement dans l'enseignement supérieur », *Recherche et Formation*, n° 77, ENS Lyon, 2014 ; B. Alberio, N. Poteaux (dir.), *Enjeux et dilemmes de l'autonomie. Une expérience d'autoformation à l'université*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2010 ; B. Raucent, C. Verzat, L. Villeneuve (dir.), *Accompagner des étudiants. Quels rôles pour l'enseignant ? Quels dispositifs ? Quelles mises en œuvre ?*, De Boeck Supérieur, « Pédagogies en développement », 2010 ; S. Guillon, « La coopération étudiante en cours d'études : tutorat et entraide, facteurs de réussite ? », Biennale internationale de l'éducation, de la formation et des pratiques professionnelles, Paris, juin 2015.

(4) « Réussite et échec dans l'enseignement supérieur. Quels éclairages de la recherche ? », rapport du jury de la conférence de consensus sur « la transformation pédagogique de l'enseignement supérieur », 2015.

(5) Une conférence de consensus regroupe des scientifiques et des acteurs de terrain. Elle favorise les échanges sur les travaux de recherche et a pour objectif de dégager des conclusions fondées scientifiquement. Le consensus donne lieu à des constats et recommandations rédigés par les acteurs de terrain après l'audition de chercheurs.

(6) Cf. *supra* note (4) ; « Différenciation pédagogique : comment adapter l'enseignement à la réussite de tous les élèves ? », conférence de consensus, dossier de synthèse, Cnesco, 2017.

Les dispositifs d'accompagnement les plus efficaces sont ceux favorisant l'apprentissage collectif, simultané et internalisé.

L'essor des aspirations scolaires

→ par Tristan Poullaouec, sociologue, université de Nantes

En cinquante ans, le taux d'accès au bac a grimpé considérablement jusqu'à atteindre 80 % d'une classe d'âge au début des années 2010. Une démocratisation des études supérieures qui reste pourtant indissociable de la sélection, avec le cortège d'inégalités que celle-ci comporte.

Lors de la rentrée universitaire de 1967, le nombre d'étudiants atteint le demi-million en France. Le doublement des effectifs en cinq ans s'explique davantage par la prolongation des scolarités dans l'enseignement secondaire que par le baby-boom : le taux d'accès au bac a doublé dans les années 1960, de 10 à 20 % d'une génération. Même si son ampleur a été sous-estimée, cette expansion a été voulue. Au-delà de leurs oppositions vigoureuses et non sans grands malentendus, le patronat, le gouvernement gaulliste et les forces de gauche s'accordent en 1959 pour élever l'âge de scolarisation obligatoire de 14 à 16 ans. Les familles populaires ne restent pas à l'écart de ce mouvement : si 15 % seulement des ouvriers souhaitent que leurs enfants obtiennent le bac en 1962, c'est déjà le cas de 64 % d'entre eux en 1973. Le fait vaut qu'on s'y attarde : l'élévation massive des aspirations scolaires s'opère bien avant la crise économique, le déclin des emplois ouvriers et le chômage de masse⁽¹⁾.

Cependant, l'ouverture de l'enseignement secondaire est indissociable du maintien de la sélection. À l'Élysée, on veut « mettre un terme à l'afflux inconsidéré des élèves peu doués vers le baccalauréat et l'enseignement supérieur » (1963), on déplore « l'invasion des classes terminales » et on s'inquiète de la « menace de submersion des facultés [...] encombrées d'étudiants inaptes à l'enseignement supérieur » (1965)⁽²⁾. Ancêtres des actuels baccalauréats technologiques, les bacs F, G

et H sont créés en 1965 comme autant de digues, de « dérivations vers l'enseignement technique » pour « désencombrer » le secondaire classique. Pour ce faire, l'orientation doit « s'opposer aux ambitions abusives » des parents et diriger vers le technique « ceux qui n'ont rien à faire dans un enseignement dont l'issue normale est l'enseignement supérieur »⁽³⁾.

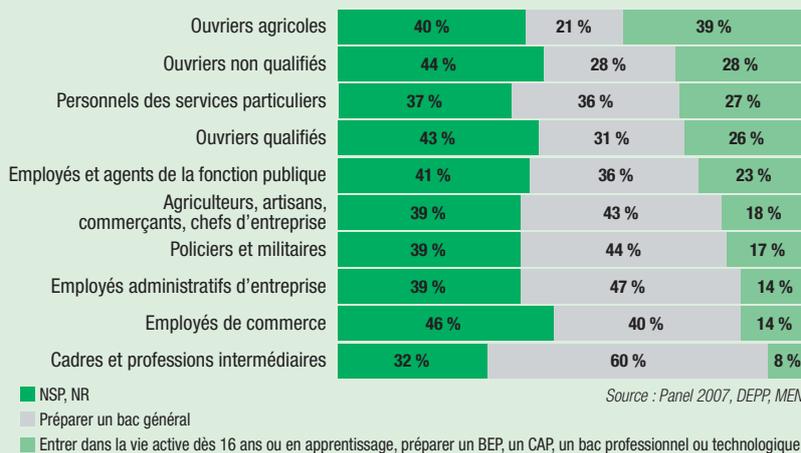
Les deux objectifs d'extension de l'enseignement secondaire et de protection des filières d'élite seront satisfaits rapidement. À la session de 1985, les bacs de techniciens représentent un tiers des bacheliers. La part des enfants d'ouvriers, de contremaîtres ou de personnels de service qui obtient le bac général augmente à peine, de 11 % parmi les sortants de CM2 en 1962 à 13 % parmi les entrants en 6^e en 1980. Rebaptisée « technologique », cette nouvelle voie d'accès au bac absorbe l'essentiel des « nouveaux publics », bien plus souvent d'origine populaire que dans la voie générale. Un peu moins d'un tiers d'une classe d'âge décroche un bac. Créé en 1985, le baccalauréat professionnel répond alors à une demande d'élévation de la qualification de la main-d'œuvre ouvrière, au-delà du BEP. L'affichage politique d'un bac pour les ouvriers et la modernisation souhaitée des lycées pro-

fessionnels emportent la décision de Fabius et Chevènement, lançant l'objectif de conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac. C'est la rénovation de la voie professionnelle achevée en 2009 qui permet tout récemment de l'atteindre, alors que le taux d'accès au bac était bloqué autour de 63 % depuis 1995. À nouveau, l'argument démographique a bon dos : le projet de loi Vidal en prend aujourd'hui prétexte pour détourner les bacheliers aux acquis les plus fragiles dans la maîtrise de la culture écrite d'une orientation par l'université affaiblie par dix années de loi Pécresse, ou plus exactement, vers les filières ayant adopté des capacités d'accueil, de gré ou de force. Dans la plupart des milieux sociaux, le bac est devenu l'ambition mini-

male des parents pour leurs enfants. Plus de la moitié des bacheliers vise aujourd'hui un bac+5. Ces aspirations butent fondamentalement sur les inégalités d'apprentissage, de l'école primaire jusqu'au premier cycle universitaire. On ne combattra pas efficacement l'échec dans l'enseignement supérieur sans conduire tous les lycéens vers un haut niveau de culture commune, à la fois littéraire, scientifique et technologique. C'est pourquoi il faut mettre en débat la proposition d'un bac de culture commune comme issue normale d'un lycée unifié, permettant aux futurs bacheliers de faire de vrais choix d'orientation dans l'enseignement supérieur sans remettre en cause leur droit à la poursuite d'études. Cet objectif fait partie du projet d'école commune élaboré par le groupe de recherche sur la démocratisation scolaire⁽⁴⁾. ●

On ne combattra pas efficacement l'échec dans l'enseignement supérieur sans conduire tous les lycéens vers un haut niveau de culture commune, à la fois littéraire, scientifique et technologique.

Dans les années qui viennent, quelle orientation envisagez-vous pour votre enfant ? Question posée en 2008.



(1) Tristan Poullaouec, *Le Diplôme, arme des faibles. Les familles ouvrières et l'école (1960-2000)*, La Dispute, 2010.

(2) Antoine Prost, *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France, de 1945 à nos jours*, Le Seuil, 1992.

(3) Jacques Narbonne, *De Gaulle et l'éducation. Une rencontre manquée*, Denoël, 1994.

(4) Jean-Pierre Terrail, Tristan Poullaouec, « Les trois voies du lycée : repères socio-historiques », www.democratisation-scolaire.fr, 6 novembre 2017.

La réussite en licence : un plan « com » du gouvernement

→ par Jacques Haiech, membre du Bureau national, et Julien Gossa, maître de conférences en informatique, université de Strasbourg

La volonté du gouvernement serait de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur (ESR) et d'augmenter la qualification du plus grand nombre. Comment ne pas vouloir croire dans les promesses du gouvernement qui remettraient en marche l'ascenseur social et casseraient l'inéluctable reproduction sociale ?

En regard du plan étudiants proposé par le gouvernement, la réussite en licence impliquerait les étapes suivantes :

- 1) une orientation nécessitant une parfaite connaissance par les conseils de classe de l'offre de formation dans l'enseignement supérieur et dans chaque université ;
- 2) Une connaissance parfaite, dès aujourd'hui, des « attendus » par licence qui ne sont pas encore définis et qui doivent se construire d'abord nationalement puis se décliner localement ;
- 3) un examen dans les universités des dossiers des candidats et la production de réponses rapides pour les étudiants ayant un dossier adéquat, et pour les étudiants recevant une réponse « oui si », la construction d'un parcours pédagogique leur permettant d'atteindre le niveau des attendus après 1 an au maximum ;
- 4) un suivi de la réalisation du contrat pédagogique nécessitant un référent par dossier étudiant.

Conservons les hypothèses du gouvernement de 60 % d'échec en première année de licence. Ce taux d'échec est supposé être dû à un défaut de prérequis, et correspond donc aux étudiants qui seraient maintenant acceptés en « oui si ».

Cela signifie que les universités doivent, dès la rentrée prochaine, mettre en place pour 60 % des néobacheliers entrant à l'université des parcours personnalisés et multidisciplinaires. Tous calculs faits, c'est au minimum 18 000 temps pleins d'enseignement qu'il faudra mobiliser pour cette mesure, à offre de formation constante, et sans prendre en compte l'évolution du nombre d'étudiants. Cette politique d'orientation et d'accompagnement, pour être valide, devrait en outre s'accompagner d'une amélioration des taux d'encadrement en licence pour les rapprocher de ceux des classes préparatoires ou des IUT. Les universités, autonomes, devraient donc recruter massivement des enseignants pour faire fonctionner ce dispositif. En outre, il ne pourrait être mis en place que si le gouvernement abonde de manière significative le budget de l'ESR. Comme nous venons de le montrer, il faut

recruter de l'ordre de 18 000 enseignants sur les trois prochaines années pour accompagner les étudiants qui sont aujourd'hui considérés en échec. Cela représente une augmentation de la masse salariale de l'ordre de 500 millions pour l'année 1, puis 250 millions d'euros chaque année pour les années 2 et 3 (soit 1 milliard d'euros sur les trois prochaines années). En outre, une politique d'alignement des taux d'encadrement universitaire sur ceux des classes préparatoires a déjà été chiffrée par de nombreuses organisations et associations. Leurs calculs ont débouché sur un investissement de 1 milliard d'euros par an pendant les dix prochaines années afin de passer de 1 % du produit intérieur brut (PIB) à 2 % du PIB dans l'ESR. Pourtant, le gouvernement n'envisage qu'un investissement de 100 millions par an (500 millions sur cinq ans), soit cinq fois moins que ce que le dispositif d'accompagnement prévu par le gouvernement nécessite, et dix fois moins que ce qu'une véritable politique d'accompagnement des étudiants les plus fragiles nécessiterait.

Des conséquences dommageables

Si les conditions ne sont pas réunies, tant en termes d'information des acteurs que de renforcement des moyens financiers de l'université, on peut définir un certain nombre de conséquences inévitables.

Tout d'abord, le défaut d'information des acteurs (universitaires et étudiants, enseignants du secondaire, élèves et parents) conduira forcément à un accroissement des inégalités entre ceux qui sont en capacité de préparer un véritable plan de formation à long terme, dès le collège, et ceux qui tâtonnent et se hasardent dans un système qui leur paraît complexe et obscur – ceux-là même qui échouent le plus en première année de licence, mais qui finissent aussi par trouver leur voie après avoir découvert le système. Car si le taux de 60 % d'échec

en première année a été consciencieusement mis en avant par le ministère, le taux de 80 % de diplomation des étudiants admis à l'université (un des meilleurs du monde) a très mystérieusement été éclipsé.

Ensuite, le manque de moyens conduira toutes les universités à faire un choix : vaut-il mieux que les enseignants accompagnent les étudiants en difficulté – mais alors il faudra réduire l'offre de formation – ou est-il préférable de faire un accompagnement au rabais, pour concentrer les forces enseignantes sur les formations d'excellence à

forte visibilité nationale et internationale ? Ce choix sera fait par chacun des établissements, désormais autonomes. Or, dans un système universitaire devenu une entreprise cherchant à attirer des étudiants-clients solvables, le choix de réduire l'offre de formation ferait prendre le risque à l'établissement de devenir un lieu de formation de seconde zone, incapable d'attirer les

meilleurs étudiants comme les meilleurs enseignants. *A contrario*, le choix de tout miser sur les formations d'excellence placerait l'établissement en bonne position dans les classements internationaux, mais aussi en bonne position pour présenter une offre de formation attractive, et ainsi justifiant à moyen terme de taux d'inscription élevés. Que feriez-vous à la place d'un président d'université, dont la renommée personnelle et les revenus de l'établissement dépendent de ce choix ? De la part d'un gouvernement dont le mandat est de réduire la dépense publique à tout prix, et dont l'attrait pour le modèle libéral n'est pas un secret, est-il plus raisonnable de penser qu'il s'agit d'une réforme sincère dont les moyens ont été mal calculés, ou d'une entreprise de démolition du système de formation supérieur public avec, pour objectif, d'ouvrir pleinement le marché de l'ESR afin de favoriser le développement des instituts privés à but lucratif ? ●

▼

**Si le taux de 60 %
d'échec en 1^{re} année
a été mis en avant par
le ministère, le taux
de 80 % de diplomation
a très mystérieusement
été éclipsé.**

▲

Un paysage universitaire complexe et hiérarchisé – L'exemple francilien

→ par Leïla Frouillou, géographe, UMR Géographie-cités de Paris-1

L'analyse de la dimension spatiale des inégalités d'orientation dans l'enseignement supérieur offre un angle d'étude original des trajectoires étudiantes à l'université. Réflexions à partir d'une thèse sur les différenciations des publics étudiants entre les seize établissements de la région Île-de-France.

À partir d'une thèse sur les mécanismes de ségrégation universitaire en Île-de-France (L. Frouillou, « Les mécanismes d'une ségrégation universitaire francilienne : carte universitaire et sens du placement étudiant », université Paris-I Panthéon-Sorbonne, 2015), ce texte propose d'interroger la dimension spatiale des inégalités d'orientation. Ces dernières sont souvent abordées à travers une approche sociologique, qui met en évidence à la fois le poids de l'origine sociale et des titres scolaires dans la construction de « choix » d'orientation mais aussi le rôle des dispositifs institutionnels, notamment des conseils de classe. L'analyse des trajectoires étudiantes dans l'enseignement supérieur universitaire permet de saisir ces enjeux sous l'angle original des disparités géographiques en matière d'éducation. Ce travail croise des données (SISE-MESR et APB) et des entretiens avec environ 80 étudiants, dont la moitié a été suivie sur plusieurs années.

Les trajectoires étudiantes dévoilent un « sens du placement » universitaire, qui peut se lire dans les rapports aux études, et dans les stratégies universitaires que ces rapports aux (lieux d')études permettent de construire.

À la suite d'autres travaux, comme ceux de S. Orange, cette thèse montre les logiques collectives dans les orientations étudiantes, dont la dimension spatiale se cristallise autour du lieu de scolarisation. Les liens préférentiels entre certains lycées et certaines formations du supérieur dessinent des circuits de scolarisation révélés tant par l'enquête par entretiens que par un travail cartographique sur les flux entre lycées et universités (candidatures APB 2011). Mais les démarches collectives d'orientation caractérisent plus particulièrement les milieux populaires, ce qui invite à explorer les facteurs sociaux (toujours spatiaux) d'une différenciation des inscriptions vers l'une ou l'autre des universités franciliennes. Les trajectoires étudiantes dévoilent alors un « sens du placement » universitaire, qui peut se lire dans les rapports aux études, mais aussi plus clairement dans les stratégies universitaires que ces rapports aux (lieux d') études permettent de construire. Cela se traduit concrètement par des stratégies d'évitement, un



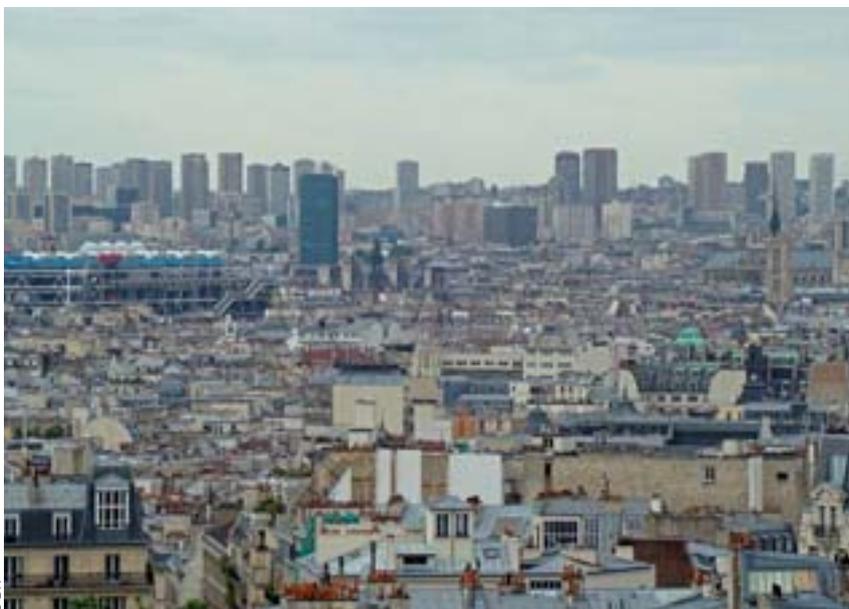
Des trajectoires dépendantes de la situation géographique – œuvre de Joëlle Morosoli.

© Dubreuil/Wikimedia Commons

attachement à l'université « de secteur » ou encore par des mobilités entre établissements au cours de la trajectoire d'études. Ce sens pratique permet aux étudiants de s'ajuster dans l'espace universitaire francilien en fonction de leur position sociale. Un tel sens du placement découle d'une intériorisation des contraintes matérielles (localisation des sites universitaires et accessibilité) et institutionnelles (sectorisation ou système d'affectation, sélectivité des établissements, réputation, etc.). Cette causalité du probable, ou ajustement des espérances subjectives aux chances objectives d'inscription dans une université, peut ainsi être saisie dans sa dimension spatiale, à travers des inégalités d'accès qui font jouer la représentation, socialement située, de ce qui est proche ou accessible en matière d'enseignement supérieur.

Des inégalités dès le secondaire

Si le sens du placement est dépendant de la position sociale des étudiants, définie selon la structure et le volume des capitaux (culturel, économique, social, symbolique), cette position doit être également appréhendée dans sa dimension spatiale (localisation résidentielle, inclusion dans des périmètres institutionnels, représentations des



© DR

distances). Le lieu de scolarisation secondaire joue ainsi un rôle crucial dans la production d'inégalités d'orientation. Cela tient d'une part aux logiques collectives et au rôle du groupe de pairs dans la construction de « choix » d'orientation, mais aussi d'autre part à une différenciation des pratiques et dispositifs institutionnels selon les lycées, comme le montre A. van Zanten. En effet, le temps dédié à l'orientation n'est pas le même selon les établissements secondaires, et les informations dispensées aux élèves varient selon le profil social et scolaire du lycée, laissant une place plus ou moins centrale aux classes préparatoires aux grandes écoles ou aux sections de techniciens supérieurs. Cela est encore accentué par des dispositifs spécifiques comme les cordées de la réussite ou les partenariats et conventions qui lient préférentiellement certains lycées à certaines filières du supérieur. L'autonomie croissante des établissements secondaires comme supérieurs joue un rôle important dans cette différenciation des dispositifs d'orientation. À cette question du lieu de scolarisation s'ajoutent les contraintes institutionnelles d'accès et d'affectation que l'on peut lire dans leur dimension spatiale.

Le leurre du « libre choix » scolaire

Le système Ravel opérait une sectorisation des inscriptions pour quatorze filières franciliennes entre 1990 et 2008 en Île-de-France. Selon la commune de passage du baccalauréat et la filière, Ravel proposait aux néo-entrants une à trois universités. La cartographie de cette sectorisation à géométrie variable selon les filières montre, à la suite

des travaux de T. Cizeau et B. Le Gall, que Ravel contribuait à accentuer les différences sociales et scolaires entre les publics étudiants des universités franciliennes. Ce système a été remplacé à la rentrée 2009 par le système national admission post-bac. Comme l'assouplissement de la carte scolaire pour le secondaire en 2007, APB encourageait le « libre choix » scolaire. Pour les filières dites « non sélectives », où la demande dépassait les capacités d'accueil, APB donnait

Le lieu de scolarisation secondaire joue un rôle crucial dans la production d'inégalités d'orientation.

la priorité aux bacheliers de l'académie, puis procédait par tirage au sort si ces derniers restaient trop nombreux. Autrement dit, il était jusqu'en 2017 impossible pour les bacheliers des académies de Créteil et Versailles d'accéder aux offres les plus demandées à Paris, pour lesquelles les Parisiens étaient prioritaires. Les stratégies d'évitement, sociale-ment situées, requéraient plus de capital scolaire sous APB qu'avec Ravel, l'inaccessibilité de certaines filières étant moins évidente (le choix pouvait être formulé même s'il était impossible qu'il soit satisfait). Malgré ces limites, il reste qu'APB constituait une harmonisation à l'échelle nationale des possibilités offertes aux candidats. La priorité académique, liée au Code de l'éducation, était une des limites principales du système APB en Île-de-France, le tirage au sort entre les bacheliers permettant en principe d'assurer une certaine « mixité » sociale et scolaire. Cet accès inégal aux formations dites « non sélectives » universitaires, qui relevait à la fois de critères géographiques (secteur, académie) et sociaux (construction de stratégies), pose *in fine* la question de l'offre



Lycée Montaigne, Paris.

© Wikimedia Commons

de formation et des capacités d'accueil. Ces dernières sont insuffisantes face aux demandes dans un contexte de croissance démographique des étudiants

Un paysage plus complexe et plus différencié

La réforme en cours propose de supprimer la priorité académique, ce qui peut être analysé comme un assouplissement supplémentaire de la « sectorisation » des affectations pour les filières dites « non sélectives » de l'université. L'autorité académique pourra cependant fixer un pourcentage maximal d'affectations extra-académiques pour éviter l'engorgement de certaines filières. Comment ce pourcentage sera-t-il fixé ? Sera-t-il variable selon les filières, les académies et les années ? Comment les bacheliers pourront-ils alors anticiper leur chance d'être acceptés dans une filière d'une académie qui n'est pas celle où ils ont passé leur baccalauréat ? D'autres éléments de la réforme, comme la régionalisation de la carte des formations (et des capacités d'accueil), la différenciation accrue des offres de formations supérieures (« attendus » qui seront définis par les filières, comme les modalités de remédiation pédagogique pour les « oui si ») et l'encadrement plus fort des choix des bacheliers suivant l'avis du conseil de classe de terminale, contribueront à dessiner un paysage des transitions secondaire-supérieur plus complexe et plus différencié. Les transformations en cours se traduiront sans doute par de nouvelles inégalités d'accès qu'il faut lire dans leur dimension spatiale pour souligner ainsi le poids des inégalités sociales dans les trajectoires scolaires. ●

Fresque à l'intérieur du lycée Joliot-Curie à Nanterre.



© Wikimedia Commons

La maladie imaginaire de l'Université

→ par Romuald Bodin, MCF en sociologie, université de Poitiers, et Sophie Orange, MCF en sociologie, université de Nantes

Depuis les années 1950, les réformes de l'Université se succèdent sans jamais apporter de réelles solutions en matière d'accueil et de réussite des étudiants. Sur quoi reposent ces réformes ? Sont-elles fondées sur une analyse statistique prenant en compte toutes les données pertinentes ? Déconstruction des présupposés du mal dont souffrirait l'Université.

Réformer sans savoir ce que l'on réforme, tel semble être l'invariant de plusieurs décennies de politiques concernant l'Université française. Les débats qui ont précédé les grandes réformes de l'Université depuis 1950 ont en effet toujours mobilisé les mêmes constats : taux d'échecs et d'abandons intolérables, absence de débouchés professionnels, accueil des étudiants les plus faibles et/ou inscrits par défaut. Mais comment un problème qui est censé être réglé tous les cinq ou dix ans peut-il être à nouveau sur la table cinq ans plus tard, dans les mêmes termes ? S'il en est ainsi, c'est bien que ce diagnostic recyclé et non fondé empiriquement a moins pour objectif de favoriser la démocratisation de l'enseignement supérieur et la réussite des étudiants, que de justifier le démembrement du système universitaire français, de remettre en question son ouverture sociale et de procéder à la dérégulation des parcours étudiants. Balayons rapidement quelques présupposés de la maladie imaginaire de l'Université publique⁽¹⁾.

Accès de droit ne signifie pas pour autant usage de ce droit

L'Université ne sélectionnant pas à son entrée, elle accueillerait de fait des étudiants majoritairement inscrits par défaut, et souvent plus fragiles scolairement (notamment les bacheliers technologiques et professionnels). L'accès de droit à l'Université qui est conféré à tout bachelier ne signifie pas pour autant l'usage de ce droit par tous les bacheliers. En effet, malgré leur caractère ouvert, les licences universitaires ne sont pas les formations qui accueillent en plus forte proportion ceux que l'on peut considérer comme les minorités de l'enseignement supérieur, à savoir les bacheliers technologiques et professionnels, ainsi que les bacheliers d'origine populaire (enfants



L'« abandon », un trompe-l'œil statistique (Salvador Dalí, Trompe-l'œil, 1950).

d'ouvriers et d'employés). Ce sont, de manière contre-intuitive, des formations sélectives qui assument en large partie le travail de démocratisation de l'enseignement supérieur, à savoir les sections de techniciens supérieurs, les écoles paramédicales et du travail social, ainsi que, dans une moindre mesure toutefois, les instituts universitaires de technologie, et certaines (petites) écoles de commerce. Quant aux inscriptions par défaut, elles sont moins nombreuses à l'université (24 %) qu'en IUT (31 %), en école de management (30 %) ou en STS (38 %).⁽²⁾

L'« abandon », une catégorie statistique trompeuse

L'Université se caractériserait aujourd'hui par un taux de près de 60 % d'échecs, dont un taux catastrophique de 34 % d'abandons⁽³⁾, qui serait la preuve de son actuel dysfonctionnement. Or, l'« abandon » est une caté-

gorie statistique trompeuse qui recouvre des situations incomparables dont certaines peuvent même être qualifiées de « réussites » : par exemple, celles d'étudiants qui s'inscrivent en licence de psychologie pour préparer un concours d'entrée en école du travail social et qui ne se réinscrivent pas une fois celui-ci obtenu. De fait, un an après leur non-réinscription, 62 % sont encore dans un cursus de formation (ils se sont simplement réorientés) et 27 % en emploi⁽⁴⁾. Surtout, il faut rappeler que ces taux d'« abandons » n'ont rien de nouveau : ils sont constants depuis les années 1960. Ce qui nous fait dire que la part importante des réorientations en cours de premier cycle universitaire est en fait l'expression du rôle de régulation des parcours étudiants joué par l'Université, et rendu possible par son caractère non sélectif, qui permet à un certain nombre d'étudiants, et notamment ceux issus de la démocratisation scolaire, de s'essayer dans une filière de l'enseignement supérieur, d'acquiescer un niveau élevé de culture générale et spécifique, d'accéder à la vie étudiante et à ses formes de sociabilité... En bref, d'ouvrir l'espace de leurs possibles. Or, n'est-ce pas le ou les rôles que doit jouer un service public d'enseignement supérieur ? La réforme actuelle, par le contrôle des conditions d'accès à la licence universitaire, remet en cause cette possibilité de rebattre les cartes au moment du baccalauréat et propose, contre les parcours atypiques et la mobilité sociale, une vision rigide et élitiste de l'enseignement supérieur. ●

(1) R. Bodin, S. Orange, *L'Université n'est pas en crise. Les transformations de l'enseignement supérieur : enjeux et idées reçues*, Éditions du Croquant, 2013.

(2) Observatoire de la vie étudiante, enquête « Conditions de vie », 2016.

(3) Aux 34 % d'« abandons » s'ajoutent les 24 % de redoublements de la première année.

(4) R. Bodin, M. Millet, « L'université, un espace de régulation. L'«abandon» dans les 1^{er} cycles à l'aune de la socialisation universitaire », *Sociologie*, n° 3, 2011.

L'ANCMSP(*) s'oppose au « Plan étudiants »

→ texte paru sur le site de l'ANCMSP le 30 novembre 2017

L'Association nationale des candidat.e.s aux métiers de la science politique s'est exprimée sur le « plan étudiants » présenté par le gouvernement, marquant son opposition à la transformation de l'enseignement supérieur que celui-ci suppose. Nous remercions l'ANCMSP de nous avoir autorisés à publier ce texte.

Le projet de loi présenté par le gouvernement, sous couvert d'un argument technique pour l'orientation des étudiant.e.s, constitue en réalité la première étape d'un projet de transformation radicale du système d'enseignement supérieur français, auquel l'ANCMSP s'oppose.

La réforme des conditions d'entrée à l'université pour la rentrée 2018 initiée depuis cet été par le gouvernement vise officiellement à lutter contre « le taux d'échec de 60 % en licence »⁽¹⁾ et à « accompagner chacun vers la réussite ». À cette fin sont définis des prérequis nationaux qui serviront de critères pour sélectionner les étudiant.e.s à l'entrée des filières. Autrement dit : plutôt que de motiver une politique ambitieuse d'accompagnement des étudiant.e.s les plus en difficulté, au nom de la démocratisation de l'enseignement supérieur, la question du « niveau » des étudiant.e.s est prise à l'envers afin de justifier leur relégation à l'extérieur ou aux confins d'une Université toujours plus détournée de ses missions.

Ces dispositifs ne manqueront pas en effet d'aggraver les logiques de sélection par l'origine sociale qui conditionnent d'ores et déjà l'accès et les chances de réussite dans l'enseignement supérieur⁽²⁾. Cette réforme va accentuer la dualité inégalitaire du système d'enseignement supérieur français, entre les filières qui sont destinées aux étudiant.e.s les plus favorisé.e.s, qui bénéficient le plus des dépenses d'éducation, et qu'il n'est pas prévu de réformer ; et les filières qui resteront « à la portée » des élèves les moins dotés socialement, déjà sous-financées⁽³⁾.

En tant qu'association défendant les intérêts des candidat.e.s aux métiers de la science politique – « candidats » (parce que « non-permanents ») mais néanmoins enseignant.e.s et/ou chercheur.e.s –, nous ne voulons pas d'un système universitaire qui contribue à durcir des frontières sociales déjà si étanches.

Le faux problème du « scandale du tirage au sort » dissimule le vrai problème de la stagnation des dotations publiques accordées aux universités malgré l'augmentation constante des effectifs étudiants. Restreindre l'accès à l'enseignement universitaire permet au gouvernement de masquer les difficultés financières des établissements et leurs conséquences : sous-dotation en enseignant.e.s-chercheur.e.s, manque des personnels techniques et administratifs, précarisation de ces personnels et dégradation générale des conditions d'emploi, de travail et d'études.

Nous sommes enfin interdits devant la manière dont se structure la réponse de l'Université à cette proposition de loi. Avant même qu'elles soient mises en débat et votées, ces nouvelles procédures ont été rapidement expliquées à des instances éparses pourtant sommées de réagir dans l'urgence. Il en résulte des discussions éclatées et prises sur la base d'informations parcellaires et divergentes. En science politique, ces « attendus » ou « prérequis » ont été établis sans concertation publique par la

« Nous ne voulons pas d'un système universitaire qui contribue à durcir des frontières sociales déjà si étanches. »

conférence des doyens de droit et de science politique, à laquelle nous ne reconnaissons pas de légitimité à orienter seule une politique nationale pour la science politique.

En somme, l'ANCMSP soutient et se joint aux mobilisations qui s'opposent à l'introduction de la sélection à l'université. L'importance sociale d'un système universitaire ouvert doit appeler notre discipline à se mobiliser pour que celui-ci reçoive les investissements indispensables à ce que chaque bachelier/ère puisse construire son avenir le plus librement possible, avoir accès à la filière qui lui sied (à l'université ou non) et bénéficier des ressources requises pour mener à bien ses projets. ●

(*) Association nationale des candidat.e.s aux métiers de la science politique : ancmsp.com.

(1) Un chiffre qui cache des réalités bien plus complexes : www.lemonde.fr/campus/article/2017/11/21/41-6-des-bacheliers-reussissent-leur-premiere-annee-de-licence_5218170_4401467.html.

(2) www.inegalites.fr/Les-milieus-populaires-largement-sous-representes-dans-l-enseignement-superieur?id_theme=17.

(3) 15 110 euros/an pour les élèves en CPGE, 10 210 euros/an pour les étudiant.e.s de la fac, cache.media.education.gouv.fr/file/etat27-2017/41/4/DEPP-EE-2017-etat-ecole-2017_844414.pdf.

En savoir plus sur www.lemonde.fr/campus/article/2017/04/11/enseignement-superieur-350-000-etudiants-de-plus-d-ici-a-2025_5109537_4401467.html#HFjbmbojgrDRTc6.99.

Pour l'ANCMSP, les dispositifs mis en place par le MESRI (photo) « ne manqueront pas (...) d'aggraver les logiques de sélection par l'origine sociale ».



© DR

Le « plan étudiants » vu par les étudiants et les lycéens

La réforme de l'accès aux études supérieures aura un impact évident sur les poursuites d'études, et sur l'avenir des étudiants de manière plus générale. Il nous a paru utile de laisser un espace d'expression à l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) et à l'Union nationale lycéenne (UNL) au sein de ce dossier.

Le point de vue de l'UNEF

Le 30 octobre dernier était présenté en conférence de presse le « plan étudiants ». Le gouvernement y louait une réforme ambitieuse, qui permettait à chacun de construire son parcours et de réussir. Pour autant, loin des effets d'annonce, cette réforme s'annonce destructrice pour les jeunes et pour l'enseignement supérieur public. En effet, elle fait le choix d'organiser à travers la mise en place de la sélection un tri à l'entrée de l'université en vue de restreindre l'accès de la jeunesse au savoir, et fait porter les difficultés rencontrées par nos établissements sur les jeunes et sur les personnels.

La réforme donne la possibilité aux établissements de sélectionner les jeunes dès lors que les capacités d'accueil d'une filière sont atteintes. Alors que l'année dernière plus de 170 filières avaient déjà pratiqué le tirage au sort, que le nombre de jeunes qui seront amenés à rejoindre l'enseignement supérieur continue à augmenter et que le gouvernement fait disparaître la priorité géographique, la quasi-intégralité des filières se retrouvera en tension l'an prochain. D'autant que les établissements auront également la possibilité d'imposer à des jeunes des dispositifs pédagogiques, des années supplémentaires d'études. Une année universitaire coûte en moyenne entre 10 000 et 13 000 euros pour un jeune, c'est donc une sélection sociale qui sera renforcée à l'entrée de l'université. D'autant qu'au-delà de la mise en place de la sélection à l'entrée de l'université, le « plan étudiants » met la responsabilité des difficultés de nos établissements sur les jeunes et sur les établissements eux-mêmes. En effet, si le gouvernement annonce la création de nouvelles places pour accompagner ce « plan étudiants », la réalité est bien loin d'être suffisante. Ce sont en réalité nos établissements qui sont mis en concu-

rence : les plus prestigieux pourront accueillir les meilleurs élèves quand les autres devront accueillir les moins favorisés, actant ainsi un système universitaire à deux vitesses. Ce sont nos établissements qui devront lutter pour répondre aux critères des appels à projets, etc.

Enfin, plutôt que d'investir dans l'enseignement supérieur, le gouvernement fait le choix de faire payer les plus précaires. Ce sont les étudiant.e.s inscrits dans le premier cycle universitaire qui devront payer 60 euros de frais d'inscription supplémentaires, les étudiant.e.s inscrits dans le second cycle devront, quant à eux, payer

120 euros de frais d'inscription en plus, tandis que les doctorant.e.s devront s'acquitter de 150 euros de frais d'inscription supplémentaires.

À l'heure où la reproduction sociale s'accroît, où nous avons besoin plus que jamais de diplômé.e.s, le « plan étudiants » propose donc comme seule ambition le remplacement d'un tirage au sort par la mise en place d'une sélection sociale à l'entrée de nos établissements. Face à cette situation, nous appelons à nous mobiliser pour montrer que d'autres solutions sont possibles. La sélection sociale n'est pas une solution ! Cette bataille, les étudiant.e.s la porteront aux côtés de l'ensemble de la communauté universitaire, parce que cette réforme nous concerne tous et que ce n'est qu'ensemble que nous pourrions changer les choses. ●



▼
La sélection sociale
n'est pas une solution !
▲

Le point de vue de l'UNL

L'année dernière, le système d'affectation post-bac (APB) a laissé beaucoup de néobachelier/ière.s sur le carreau à cause d'un nombre insuffisant de places dans les filières sous tension (qui représentent une bonne partie des filières), mais aussi dans les universités de manière plus générale. De ce fait, le gouvernement nous présente aujourd'hui une réforme de l'enseignement supérieur qui instaure la sélection.

Le gouvernement avait deux solutions. La première était celle de l'investissement dans l'enseignement supérieur afin d'augmenter le nombre de professeur.e.s, de bâtiments, et de places au final. Mais il a préféré choisir la seconde solution, qui était celle de la sélection. La sélection

par le biais des prérequis, mesure phare de la réforme, signifie des conditions à l'entrée des lycéen.ne.s dans l'enseignement supé-

rieur, celles-ci se traduisant par des conditions d'accès particulières selon les filières. En effet, si le ou la lycéen.ne ne correspond pas à la filière demandée, il/elle sera redirigé.e vers une année propédeutique s'il/elle souhaite accéder à l'université, ou sera tout bonnement refusé.e si la filière est sous tension. Cette mesure va principalement toucher les bacs professionnels et technologiques puisqu'ils ne correspondent pas aux attendus et qu'il n'y a toujours pas de priorité pour les DUT et les BTS. À cette réforme, l'UNL et les lycéen.ne.s répondent « non » et sont prêt.e.s à aller la combattre. ●



▼
L'UNL et les lycéen.ne.s
répondent « non »
à cette réforme et
sont prêt.e.s à aller
la combattre.
▲

Les propositions du SNESUP-FSU pour l'accès et la réussite des étudiants en licence

→ par le secrétariat national



Les jeunes aspirent à être diplômés du supérieur et accueillis dans des conditions permettant leur réussite.

Répondre à ces aspirations sociales est une nécessité politique.

En lisant rapidement les vingt propositions ministérielles du « plan étudiants »⁽¹⁾, on pourrait presque penser qu'elles ne sont qu'affaire de bon sens. Toutefois l'analyse des documents plus détaillés les accompagnant et une réflexion sur les conséquences concrètes des mesures envisagées amènent malheureusement à conclure que ce plan n'améliorera pas grand-chose en pratique, et contribuera même à dégrader davantage encore les conditions de travail des personnels des universités, et ce pour longtemps... La ministre Frédérique Vidal a pris prétexte des dérives médiatisées du tirage au sort, du taux d'échec de 60 % en L1, pour lancer le plan « Réussite étudiante », sans un réel financement supplémentaire. Le tirage au sort, que le SNESUP-FSU condamne, n'est hélas qu'une des conséquences de la situation délabrée de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) laissée par les précédents gouvernements. Sa disparition promise par le ministère ne créera pas les places qui manquent pour accueillir l'augmentation du nombre des bacheliers de 2018. Le taux d'échec de 60 % en L1 est à mettre en perspective avec le taux de sortie des diplômées.e.s du supérieur qui est de 81 %. Ce plan augmentera en revanche massivement la quantité de travail à fournir pour étudier, sélectionner les dossiers puis répondre à chacun des candidats, en avril et mai 2018, puis tout au long de l'été pour les inscriptions dans l'établissement choisi voire pour une affectation, par le recteur ou la rectrice, des étudiants n'ayant vu aucun de leurs vœux satisfait.

L'absence de hiérarchisation entre les vœux formulés par les lycéens dans la nouvelle application Parcours Sup ne signifiera pas qu'ils seront tous d'égal intérêt à leurs yeux. Sans compter que les affectations estivales par le rectorat de celles et ceux dont aucun vœu n'aura été satisfait pourront ne pas correspondre à leurs choix d'orientation privilégiés, ni peut-être même à leur profil scolaire, quoi qu'en disent les textes : les étudiants « sur le carreau » posséderont-ils les « attendus » nécessaires pour les filières comptant des places vacantes ? Les licences

dont les capacités d'accueil ne seront pas dépassées verront donc très probablement arriver des étudiants inscrits là faute de mieux – comme avant –, et les équipes pédagogiques seront sommées de leur définir un parcours spécifique sans réels moyens dédiés.

Comme le rappellent les collègues de l'université de Marne-la-Vallée⁽²⁾ réunie.e.s en assemblée générale le 1^{er} décembre 2017 : « *Ce ne sont ni les idées ni l'expérience qui manquent pour élaborer des dispositifs permettant de mieux encadrer et d'assurer la réussite des néo-bachelier/ière.s, mais des titulaires et des locaux !* » Or lesdites capacités d'accueil seront fixées par les recteurs et les rectrices (« en lien étroit avec les établissements », et conformément aux directives de la ministre), qui auront à cœur de ne pas laisser trop de jeunes sans solution... N'évoquons pas ici les difficultés organisationnelles que pourrait poser une licence variant de deux à quatre ans, si les étudiants suivent les enseignements ailleurs qu'en ligne...

Le bac est nécessaire mais ne suffit plus

Tant au CSE⁽³⁾ qu'au Cneser⁽⁴⁾, le SNESUP-FSU, appuyé par les autres syndicats de

l'Éducation de la FSU, a défendu la liberté pour les futurs étudiants et étudiantes de s'inscrire dans l'établissement de son choix, en particulier dans une université de l'académie dans laquelle il a obtenu son baccalauréat ou dans laquelle il réside, comme prévu dans la version actuelle de l'article L.612-3 du Code de l'éducation⁽⁵⁾. Cet amendement soutenu par les organisations syndicales de transformation sociale a été balayé par plus de la moitié des membres du Cneser, principalement des représentants des syndicats CFTD, UNSA, de la CPU⁽⁶⁾, des écoles supérieures et du monde socio-économique. Le SNESUP-FSU a défendu l'obligation pour les établissements de mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour la réussite de tous les publics afin qu'un tel plan ne favorise pas l'essor de formations privées. Un peu plus de la moitié du Cneser a voté contre. Cependant, le ministère est allé dans le sens de l'amendement du SNESUP-FSU en modifiant dans la nouvelle version du Code la formulation relative aux dispositifs d'accompagnement : désormais, ceux-ci « sont mis en place », là où la ministre avait initialement proposé « peuvent être mis en place ». Autre innovation de la nouvelle version du Code, actuel- ▶▶



L'orientation des lycéen.ne.s doit être améliorée par un renforcement important du service d'orientation, notamment avec le recrutement de psy-EN.

► lement examinée au Parlement⁽⁷⁾, le baccalauréat reste une condition nécessaire pour accéder aux études supérieures mais n'est plus une condition suffisante. Notons, en outre, que la phrase « *les dispositions relatives à la répartition entre les établissements et les formations excluent toute sélection* », que le SNESUP-FSU demandait à garder dans la nouvelle version du Code, a été supprimée à une courte majorité (35 contre, 32 pour). Cette suppression exclut certes tout tirage au sort mais n'oblige plus les établissements à accueillir tous les bachelier/ière.s. Enfin, contrairement au ministère, pour le SNESUP-FSU, l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif doit relever uniquement de la mission de service public. Contre cette proposition, presque les deux tiers des membres du Cneser se sont rangés du côté du ministère : si le projet de loi est adopté, dorénavant l'étudiant non boursier devra y contribuer financièrement. Est-ce le signe d'un début d'augmentation des frais d'études ?

Des moyens à la hauteur des besoins

Le SNESUP-FSU défend une autre vision de l'enseignement supérieur public, ouvert à toutes celles et tous ceux qui souhaitent

accéder à la connaissance et à l'émancipation sociale par l'obtention d'un diplôme du supérieur public. Elle suppose préalablement que l'État donne au service public d'enseignement supérieur universitaire les moyens réels d'accueillir correctement des bacheliers aux profils de plus en plus variés, en lui accordant au moins autant de moyens pérennes qu'il en accorde actuellement aux formations sélectives.

La jeunesse a une aspiration légitime à être diplômée du supérieur et accueillie dans des conditions permettant sa réussite. Satisfaire à ses aspirations sociales est une nécessité politique, mais les collègues ne doivent pas

supporter le poids de cette responsabilité, surtout quand l'employeur ne donne pas les conditions matérielles nécessaires pour exercer sereinement notre métier.

Il convient par ailleurs de développer des formations de nature technologique et professionnelle dans le premier cycle universitaire, afin de prendre en compte la diversité des publics étudiants, tout en garantissant à ceux qui s'y engagent la possibilité de se réorienter et de poursuivre leurs études au-delà.

Les formations doivent être pensées en lien avec la recherche en éducation afin de mettre en œuvre des pédagogies favorisant la réus-

site. Toutes les tâches des enseignants-chercheurs et enseignants nécessaires à un meilleur encadrement des étudiants et à l'innovation pédagogique doivent pouvoir être prises en compte dans le service et dans l'avancement de carrière. L'orientation des lycéens doit être améliorée grâce à un renforcement important du service d'orientation scolaire et universitaire, actuellement très insuffisant au regard du nombre d'élèves. Enfin, parce que le salariat étudiant est un frein reconnu à la réussite, le SNESUP-FSU revendique une allocation d'autonomie leur permettant de s'investir pleinement dans leurs études⁽⁸⁾. ●

▼
Le SNESUP-FSU défend
une autre vision
de l'enseignement
supérieur public,
ouvert à toutes celles
et tous ceux qui
souhaitent accéder
à la connaissance.
▲

(1) www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid122054/www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid122054/le-plan-etudiants-accompagner-chacun-vers-la-reussite.html.

(2) Motion de l'assemblée générale des personnels administratifs, enseignants et chercheurs de l'UFR SHS du 1^{er} décembre 2017.

(3) Conseil supérieur de l'éducation.

(4) Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(5) www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006071191&idArticle=LEGIA RTI000006525182&dateTexte=&categorieLien=cid.

(6) Conférence des présidents d'université.

(7) www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl0391.asp.

(8) Qui ne coûterait pas plus cher à l'État que le Cice ! (cf. Collectif Acides, *Arrêtons les frais ! Pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur*, Raisons d'agir, 2015).

Ce que cache la sélection

Un article du dossier du mensuel du SNESUP-FSU de novembre 2017 (n° 659), écrit par D. Flacher et H. Harari-Kermadec, a rappelé la contribution du professeur R. Gary-Bobo — révélée par les *Macron-Leaks* —, envoyée par Thierry Coulhon, actuel conseiller de E. Macron pour l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), à l'équipe de campagne d'Emmanuel Macron⁽¹⁾, dans laquelle il expose sans fard les réformes qu'il propose de conduire dans l'ESR. Ce signataire de la tribune de soutien à E. Macron également signée par 40 économistes, fait bien le lien organique entre sélection et augmentation des droits d'inscription, pour tendre vers le modèle de l'université américaine...⁽²⁾

Au vu de ce que met en place actuellement le gouvernement, voici une contribution à lire intégralement de toute urgence pour bien voir où nous conduisent les réformes en cours, et mieux comprendre pourquoi il nous faut lutter fermement contre !

Extraits :

- IA. Réforme du financement de l'université : développer le crédit aux étudiants, augmenter les droits d'inscription. Le nerf de la guerre.
- IB. Parachever l'autonomie : gouvernance ; fusions, carrières ; concurrence ; sélection à l'entrée. Le maître mot est ici de réaligner une véritable autonomie (plus ou moins sur le modèle des universités publiques américaines, comme l'Université de Californie).

• La liberté de sélection... et l'« orientation »

Un complément indispensable des réformes proposées ci-dessus est la liberté pour tous les établissements d'enseignement supérieur de sélectionner leurs étudiants.

• Instaurer la sélection mine de rien

Il faut instaurer la sélection sans faire de vagues en réglant du même coup la lancinante question du diplôme national, auquel sont si attachés les syndicats (et l'UNEF au premier chef).

• Réforme de la gouvernance : rien d'obligatoire. [...]

On ne forcera pas les universités à se réformer : on proposera à celles qui le souhaitent (en manifestant éventuellement ce souhait par un vote) de se doter de nouvelles institutions ; c'est-à-dire sortir du cadre Edgar Faure-Savary-Pécresse modifié Fioraso, qui restera en place là où une majorité le souhaite.

En adhérant au mouvement des universités autonomes, les professeurs accepteraient le principe de la sélection à l'entrée, de la tarification des études (droits d'inscription), de recrutements et titularisations suivant le principe d'une tenure track à la française (crucial, mais sans que ces dispositions concernent obligatoirement tous les recrutements d'enseignants)[...].

(1) www.wikileaks.org/macron-emails/emailid/50687.

(2) Contribution de R. Gary-Bobo qui était attachée au message de T. Coulhon : www.wikileaks.org/macron-emails/fileid/50687/i8178.

Une société de sélection : emprise psychique d'une illusion

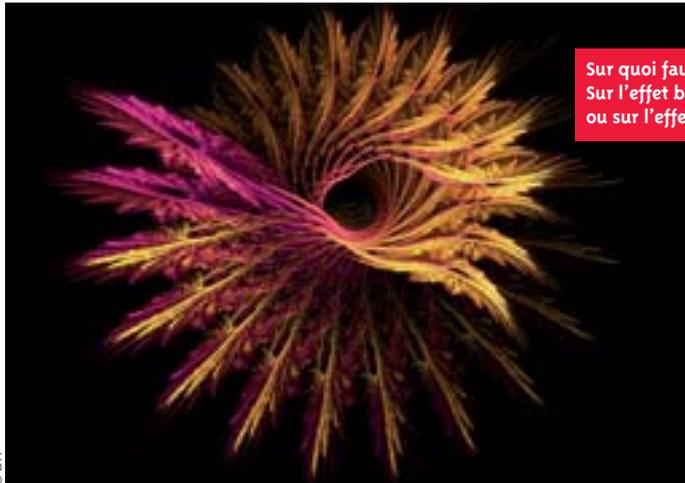
→ par Alain Abelhauser, psychanalyste, professeur des universités, psychopathologie clinique, université Rennes-II

Quelles sont les conséquences de la sélection sur les esprits, quel pouvoir exerce-t-elle ?

Les incidences psychologiques de ce tri opéré entre les individus ne sont pas anodines, soulevant la question de la nature du pouvoir exercé et de l'ambivalence des réactions.

Au-delà, l'idée même de sélection ouvre sur une réflexion à propos du type de société désiré.

L'idée même de sélection exerce-t-elle une forme de pouvoir (voire d'emprise, ou de fascination) sur les esprits et, partant, sur les individus, les collectivités et les institutions ? La question peut sembler assez marginale en regard des autres enjeux – sociaux, économiques, éthiques, politiques – que soulève le problème de la sélection. Elle ne l'est pourtant pas tant que cela du moment que l'on s'avise de ce qu'un tel « pouvoir » peut avoir d'effets réels, quand bien



Sur quoi faut-il parier ?
Sur l'effet bénéfique,
ou sur l'effet anxiogène ?

même ne serait-il qu'imaginaire à l'origine. « *L'inconscient, c'est la politique* »^(*), en somme : penser (même très confusément) une chose, et la nommer, c'est déjà l'introduire dans le domaine public, qui est celui de la politique. C'est déjà lui donner une forme de consistance – lourde de conséquences. Qu'il s'agit donc ici de soupeser.

Incidences psychologiques

Qu'est-ce qu'un processus de « sélection » ? Accordons-nous là-dessus. C'est le fait que s'opère un tri parmi ceux qui prétendent venir occuper une place donnée. Que ne soient retenus que les uns et pas les autres, quels que soient par ailleurs les critères utilisés pour cela.

Le monde et la vie, de ce point de vue, ne sont guère que sélection permanente. À laquelle chacun d'entre nous se mesure sans cesse, en l'ignorant parfois, ou en toute connaissance de cause, d'autres fois. Ce qui a évidemment des incidences psychologiques : inhibitions diverses ou au contraire émulation, avant chaque épreuve ; rancœur, frustration ou désir de revanche, ensuite ; ou encore triomphe, satisfaction, voire épanouissement narcissique ; et, le plus fréquemment, déception, quelle que soit d'ailleurs l'issue de l'épreuve.

Ce qui pose la seule vraie question au fondement de tout débat sur la sélection : sur quoi faut-il parier ? Sur quel versant de ses incidences – que celles-ci portent sur les individus ou les sociétés – convient-il d'insister ? Sur l'effet bénéfique (l'émulation, la prise d'assurance des gagnants, la progression des sociétés) ? Ou sur l'effet contraire (l'inhibition, la démission des perdants, la fracture sociétale) ?

Dimension politique

Bien sûr, les deux types d'effets sont indissociables, et inévitables. Ce qui ramène la question à sa dimension avant tout politique : quelle société veut-on ? Une société fondée sur les bénéfices de la compétition, ou sur la nécessité du partage ?

Quelle société veut-on ?
Une société fondée sur les bénéfices de la compétition, ou sur la nécessité du partage ?

Les malins prétendent pouvoir jouer sur les deux tableaux : sélection parfois, « quand il le faut », et partage (des connaissances, entre autres) le reste du temps, pour faire bonne mesure. Ce qui revient à oublier un autre paramètre, et de taille : que notre société dite « moderne » repose maintenant davantage sur la promotion des idéaux (et la tyrannie volontiers mortifère qu'ils exercent sur l'individu) que sur la fonction des interdits (qui, souvent, structurent et soutiennent le désir des sujets). Et que la sélection participe de

cette promotion des idéaux, en faisant miroiter à chacun que franchir ses différentes étapes le rapproche d'une finalité dernière, que l'on cerne volontiers à présent du terme d'« excellence ». Être sélectionné, ce serait – imaginairement – être excellent, ou plus ou moins promis à le devenir ; mais ce serait aussi, de surcroît, l'être plus que le voisin qui, lui, n'a pas été retenu.

Symptôme

On comprend que le terme même de sélection ait été pour partie prohibé par nos instances dirigeantes : non seulement parce qu'il risquait de devenir un chiffon rouge agité sous le nez de certains, mais également parce qu'il dit bien ce qu'il en est – qu'il s'agit du symptôme d'un choix de société. Faire celui d'étendre la sélection à l'entrée de l'université, de fixer des capacités d'accueil limitées d'emblée dans nombre de formations, c'est opter pour la logique du schibboleth (n'entrent ici que ceux qui possèdent le visa, le signe distinctif requis) davantage que pour celle de l'examen des connaissances acquises à un moment donné. Et c'est également conforter cette remarquable hypocrisie qui prétend assurer un service public d'enseignement et de diffusion du savoir à tous – ou en tout cas à tous ceux qui le veulent et peuvent intellectuellement en profiter – tout en limitant drastiquement les moyens que l'on y consacre. Ainsi, à présent, que le nombre de ceux que l'on y admettrait : des « happy few » censés être promis à un avenir d'excellence. Mais cette excellence n'est hélas qu'un « pur signifiant » – une pure incantation. Elle n'est jamais que le culte des idéaux pour affirmer qu'« être few rend happy ». ●

(*) J. Lacan, *Le Séminaire, Livre XIV*, « La logique du fantasme », séance du 10 mai 1967.

Lettre à l'intention des lycéen.ne.s et de leurs responsables

Les syndicats de la FSU réagissent à la réforme de l'accès aux études supérieures, présentée en Conseil des ministres le 22 novembre, et à la mise en œuvre du dispositif d'affectation « Parcours Sup », qui vient remplacer APB et qui ouvrira le 15 janvier 2018.

Les Lilas, le 23 novembre 2017

Cher/ère.s élèves, chers parents,

Après l'aberration du tirage au sort lors du passage dans le supérieur des bachelier/ière.s de juin 2017, le gouvernement promet aux futur.e.s bachelier/ière.s 2018 la liberté de choisir une poursuite d'études et la garantie d'une place à l'université.

Dans la réalité, il n'en sera rien !

Ce sont les formations de l'enseignement supérieur qui choisiront leurs étudiant.e.s dans la limite des places disponibles.

Le nombre d'enseignant.e.s-chercheur/euse.s a baissé de 10 % depuis 2009 alors que le nombre d'étudiant.e.s, lui, a augmenté de 294 000 ! Il manque actuellement l'équivalent de 10 universités en France pour répondre aux enjeux de formation supérieure de la jeunesse et permettre des conditions d'accueil et d'études qui soient dignes de notre pays. Il est prévu 40 000 étudiant.e.s supplémentaires à la rentrée prochaine et bien peu de places supplémentaires à leur offrir !

Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite étudiante permet de généraliser la sélection sur dossier à l'ensemble des formations universitaires autrefois « non sélectives ». Désormais, chaque vœu, pouvant être groupé par université ou par mention de licence souhaitée, recevra en principe une des réponses suivantes :

- 1. « Oui » (sans besoin de justification) ;*
- 2. « Oui, si » (avec définition d'un « contrat pédagogique » pour une mise à niveau en fonction des attendus de la formation) ;*
- 3. « En attente » ;*
- 4. « Non » (si le nombre de places est limité et si le dossier de l'élève est jugé insuffisant).*

La sélection des candidat.e.s puis leur parcours à l'université seront donc fonction d'un profil défini localement par chaque filière universitaire et éventuellement de l'avis du conseil de classe de l'année de terminale. Le baccalauréat n'est donc plus la condition nécessaire et suffisante pour s'inscrire en première année de licence à l'université. Il est nécessaire pour candidater mais n'est plus suffisant pour s'inscrire dans la filière de son choix.

Avec un calendrier précipité et une plate-forme d'affectation aux règles encore mystérieuses, la procédure d'orientation risque de se gripper, au détriment des élèves dont les perspectives de poursuite d'études vont se compliquer. Par exemple, les « vœux groupés » peuvent imposer des affectations lointaines, non choisies, et nécessitant le financement par les familles de déplacements et/ou de logement. Pour les élèves qui n'auront reçu aucune proposition, une commission présidée par le recteur choisira d'autres formations où il reste de la place, à l'échelle de toute la région académique.

Enfin, alors qu'il y a à peine un.e psychologue de l'éducation nationale (nouvelle appellation des conseillers d'orientation) pour 1 200 lycéen.ne.s, le gouvernement choisit de transférer cette mission d'aide à la construction du projet personnel et de l'orientation aux enseignant.e.s non formé.e.s à ce métier et à des volontaires du service civique plutôt que de recruter des Psy-EN à la hauteur des besoins.

Tout ceci nous conduit à dire que cette nouvelle procédure n'est ni faite ni pensée pour « améliorer l'orientation » : elle a pour objectif de limiter l'investissement dans l'enseignement supérieur public, de permettre aux universités de sélectionner les étudiant.e.s de leur choix en barrant la route aux autres et de dissuader les élèves de faire les études qu'ils choisissent librement !

Cher/ère.s élèves et parents, nous avons souhaité vous alerter quant aux conséquences qu'auraient l'adoption du projet de loi pour l'accès à l'enseignement supérieur et la mise en œuvre du dispositif d'affectation « Parcours Sup ». Nous voulons laisser ouvert l'accès à l'enseignement supérieur aux générations 2000 ! C'est pourquoi nous nous opposons à ce projet de loi et vous invitons à la plus grande vigilance quant aux procédures d'orientation que vous allez vivre dans les mois qui viennent.

*Bernadette Groison, secrétaire générale de la FSU
Frédérique Rolet, secrétaire générale du SNES-FSU
Sigrid Gérardin, secrétaire générale du SNUEP-FSU
Jean-Marie Le Boiteux, secrétaire général du SNETAP-FSU
Benoît Hubert, secrétaire général du SNEP-FSU
Hervé Christofol, secrétaire général du SNESUP-FSU
Bruno Lévêder, secrétaire général du SNASUB-FSU
Paul Devin, secrétaire général du SNPI-FSU
Igor Garnarczyk, secrétaire général du SNUPDEN-FSU*



Comprendre le passage au nouvel échelon

→ par Philippe Aubry, secteur Situation des personnels

Le 1^{er} septembre 2017, un échelon supplémentaire a été créé en fin de hors-classe du corps des maîtres de conférences et de 2^e classe du corps des professeurs. Pourtant, à ce jour, les personnels concernés sont toujours en attente d'informations. Notre présentation ci-dessous vise à répondre aux interrogations les plus courantes.

La mise en œuvre du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR) s'est traduite pour les enseignants-chercheurs (EC) par la création au 1^{er} septembre 2017 d'un échelon en fin de hors-classe pour les maîtres de conférences (MC-HC) et de 2^e classe pour les professeurs d'université (PR2). Cette disposition ouvre la possibilité aux collègues bloqué.e.s dans ces grades d'accéder à la hors-échelle B⁽¹⁾. Ci-dessous est présenté un dé-cryptage du projet de circulaire dont le SNESUP-FSU a eu connaissance courant novembre, comprenant la mise en œuvre de cette création d'échelon pour l'année 2018.

UN MODE D'ACCÈS DIFFÉRENCIÉ SELON LE CORPS

Le gouvernement de F. Hollande a poursuivi la différenciation entre les MC-HC et les PR2 entreprise par V. Péresse en 2009.

- Depuis le 1^{er} septembre dernier, tout PR2 qui a 3 ans et 6 mois d'ancienneté dans le 6^e échelon passe automatiquement au 7^e échelon nouvellement créé.

- En revanche, malgré les interventions répétées du SNESUP afin d'obtenir aussi pour les MC-HC un avancement à l'ancienneté, c'est un échelon exceptionnel qui a été créé, accessible uniquement au choix, et dont l'effectif sera limité à 10 % des effectifs du corps des maîtres de conférences après une montée en charge sur sept ans. Pourront candidater à l'échelon exceptionnel au titre d'une année, les MC-HC avec 3 ans d'ancienneté dans le 6^e échelon au 31 décembre de la même année.

Ainsi, un MC-HC à l'échelon 6 depuis le 1^{er} septembre 2015 pourra candidater au titre de l'année 2017 jusqu'au 31 décembre 2017 il aura 2 ans et 4 mois d'ancienneté et plus de 3 ans le 31 décembre 2018.

Les décisions d'avancement seront réparties également

entre le CNU et les établissements, qui devront publier leurs critères. Ceux-ci sont censés prendre en compte particulièrement l'investissement dans les missions d'enseignement. En 2018, il y aura deux campagnes de promotion du fait de la mise en place tardive du dispositif. Les collègues promouvables au titre des années 2017 et 2018 n'auront qu'un seul dossier à remplir⁽²⁾.

INCIDENCES FINANCIÈRES

Les collègues PR2 et MC-HC susceptibles de bénéficier des nouveaux échelons sont celles et ceux classé.e.s au 6^e échelon de leur grade. Rappelons qu'au-delà de l'indice brut 1015, les indices sont remplacés par les groupes hors-échelle qui comprennent des chevrons représentant, pour un même échelon, différents niveaux de rémunération. Le groupe A, associé à l'échelon 6, contient les trois chevrons A1, A2, A3 et le groupe B, associé à l'échelon 7, est formé des chevrons B1, B2, B3, avec B1 = A3. Dans chaque groupe, les traitements afférents aux deuxième et troi-

sième chevrons sont attribués après un an de perception effective du traitement correspondant au chevron immédiatement inférieur.

Les incidences financières d'un avancement d'échelon en hors-échelle B sont indé-

tion, congé maladie, etc.) est la suivante : rémunéré.e pendant 3 ans et 6 mois au 6^e échelon, il ou elle perçoit la rémunération afférente au chevron A3 depuis au moins 1 an et est, par conséquent, directement en B2.

En 2018, il y aura deux campagnes de promotion du fait de la mise en place tardive du dispositif.

pendantes du mode d'accès (ancienneté ou choix). Le principe est que l'avancement vers un échelon doté d'une échelle lettre intervient au 1^{er} chevron. Cependant, comme B1 = A3 et compte tenu de la règle de perception effective, dès que l'intéressé.e aura été rémunéré.e au chevron A3 ou B1 sur une durée cumulée de 1 an, il lui sera attribué le chevron B2.

La situation usuelle au moment de l'avancement au 7^e échelon pour un ou une PR2 en activité (dont déléga-

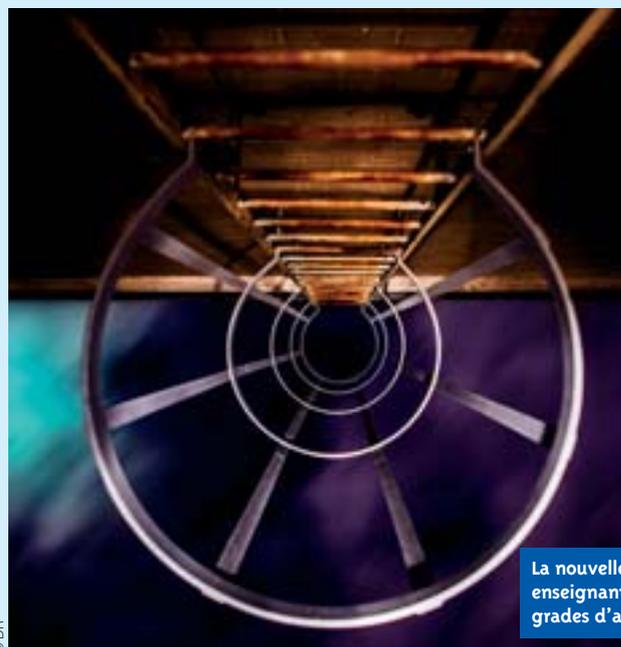
De même, un ou une MC-HC à l'échelon 6 depuis le 1^{er} septembre 2015 passera au 7^e échelon, chevron B2 le 1^{er} septembre 2018 ayant été au chevron A3 depuis 1 an. Dans des situations spécifiques résultant par exemple d'une ancienneté conservée, d'une bonification ou d'un congé parental, l'ancienneté dans le 6^e échelon peut être supérieure au total des durées de rémunération aux chevrons A1 à A3. Il est alors possible qu'à la suite de l'avancement au nouvel échelon, le ou la PR2 ou le ou la MC-HC classé.e en hors-échelle B soit rémunéré.e au chevron B1, pour une durée au plus égale à 1 an⁽³⁾.

Le SNESUP défend, auprès du ministère, les dispositions assurant le principe, édicté par l'accord PPCR, d'une carrière se déroulant sur deux grades pour les corps des enseignants-chercheurs. ●

(1) Cf. le tableau des échelons PPCR des MCF : www.snesup.fr/sites/default/files/default/files/fichier/supp_ppcr_bd_1.pdf.

(2) galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/ech/index.jsp.

(3) Des exemples sont disponibles dans la version étendue de l'article sur notre site Web.



La nouvelle disposition permet aux enseignants bloqués dans certains grades d'accéder à la hors-échelle B.

© DR

Bilan de la journée du 19 octobre

→ par Marie-Jo Bellosta, secrétaire nationale, responsable du secteur Situation des personnels

Une journée des élu.e.s SNESUP du Conseil national des universités (CNU) s'est tenue le 19 octobre. Une quarantaine de participants représentant plus de 17 sections ont permis de faire le point, principalement sur le suivi de carrière, la prime d'encadrement et de recherche, ainsi que sur les fiches syndicales. Concernant le passage à l'échelon 7 de la hors-classe des MCF, ils ont dénoncé que ce passage se fasse au choix.

SUIVI DE CARRIÈRE : LA MACHINE SE GRIPPE

Le désarroi de nombreux membres du CNU face à la position de la Commission permanente du Conseil national des universités (CP-CNU) sur le suivi de carrière est apparu d'emblée. Les échanges ont révélé quelques situations typiques.

- Des sections ayant expérimenté le suivi de carrière les années précédentes ont conclu qu'en l'absence de bilan démontrant un effet positif pour les collègues, cette procédure était un gaspillage de temps et d'effort. Elles ont donc refusé cette année de poursuivre l'expérience.

- Des sections où le SNESUP est majoritaire ont décidé de ne pas mettre en œuvre le suivi de carrière et n'ont donc pas répondu aux dossiers reçus.

- Des sections, au vu des dossiers, ont conclu à l'inutilité du dispositif, soit que les dossiers présentaient des caractéristiques positives rendant leur l'examen sans objet, soit qu'ils révélaient des difficultés pour lesquelles le CNU est impuissant à offrir des solutions.

- Des sections où le SNESUP est minoritaire, notamment celles contrôlées par les sociétés savantes, ont mis en œuvre le suivi de carrière avec des avis aux collègues plus personnalisés.

Face à l'insistance du ministère à en poursuivre la mise en œuvre, le SNESUP réitère son opposition au suivi de carrière.

PEDR : « MACHINE À FAIRE DU MAL AUX COLLÈGUES »

Les élu.e.s ont exprimé leur malaise sur les points suivants :

- aberration de classer des dossiers en trois catégories en sachant que *de facto* la moitié est éliminée alors qu'il y a peu d'écart dans leur qualité ;

- sentiment de participer à la sape de notre statut national, les critères d'attribution et le montant de la prime étant décidés dans chaque établissement ;

- frustration d'avoir à examiner des dossiers sans connaître les

politiques d'attribution de direction de thèse au sein des laboratoires.

Le SNESUP demande la suppression des primes et la revalorisation des traitements pour tous.

FICHES SYNDICALES : UNE PROCÉDURE À REVOIR

Si les fiches syndicales n'ont pas été conçues en vue d'influencer les délibérations,

elles peuvent être perçues comme telles par nos élu.e.s, attaché.e.s au principe d'impartialité. Le SNESUP suggère d'envoyer, pour cette année, les fiches syndicales aux élu.e.s pour un retour personnalisé aux candidat.e.s à l'issue des sessions et propose une réflexion collective sur une procédure d'accompagnement des syndiqué.e.s en amont des sessions. ●

▼
Le SNESUP demande la suppression des primes et la revalorisation des traitements pour tous.
▲

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

Restons vigilants !

→ par Corinne Terreau, commissaire paritaire nationale des agrégés

Si l'obtention du rythme quasi unique d'avancement d'échelon et la suppression de la notation méritent d'être soulignées, il n'en reste pas moins qu'il est nécessaire de rester attentifs à la mise en œuvre des nouvelles procédures.

Au 1^{er} septembre 2017, tous les collègues ont été reclassés dans la nouvelle carrière (*lire mensuel n° 658, octobre 2017, p. 16*). L'obtention du rythme quasi unique d'avancement d'échelon et la suppression de la notation marquent une victoire syndicale importante et mettent un terme aux retards injustes de carrière des PRAG-PRCE.

Certes, il subsiste des avancements différenciés aux 6^e et 8^e échelons (avec bonification d'ancienneté d'un an à chaque fois pour 30 % des collègues concernés) mais sans grande incidence sur la durée totale de la carrière. Ces bonifications relèveront d'une décision du recteur pour les PRCE, ou du ministre pour les PRAG, fondée sur l'appréciation finale portée sur le compte-rendu du rendez-vous de carrière. Les commissions administratives paritaires (CAP) seront consultées et serviront d'instance de recours. Pour l'avancement à la hors-classe, accessible à partir du 9^e échelon + 2 ans d'ancienneté, les propositions annuelles s'appuieront sur deux éléments : l'appréciation finale du troisième rendez-vous

de carrière et le nombre d'années de présence dans la plage d'appel.

▼
L'obtention du rythme quasi unique d'avancement d'échelon et la suppression de la notation marquent une victoire syndicale importante.
▲

La procédure du rendez-vous de carrière s'étalera sur presque dix-huit mois, de l'information de la programmation du rendez-vous à la fin de l'année N à la communication de l'appréciation finale en début d'année N+1, auxquelles s'ajoutent les délais de recours qui ne pourront débuter qu'à partir de la date de notification.

Pour les enseignants affectés dans le supérieur, ce rendez-vous prend la forme « *d'un seul entretien avec l'autorité*

auprès de laquelle ill[s] exercent leurs] fonctions », c'est-à-dire le président d'université, qui délègue au responsable de la composante. Le compte-rendu de cet entretien doit permettre d'évaluer le travail des collègues et s'appuie sur l'appréciation de sept items dont certains s'appliquent difficilement à l'enseignement supérieur (par exemple : « *Contribuer à l'action de la communauté éducative* », « *Coopérer avec les parents d'élèves* » et « *les partenaires de l'école* »). Le SNESUP a déjà fait remarquer cette ambiguïté au ministère. Afin de garantir transparence et justice dans la gestion des carrières des PRAG-PRCE, les établissements doivent se pourvoir de commissions locales d'harmonisation paritaires (administration-représentants des personnels élus).

Pour la classe exceptionnelle, il n'y aura pas de rendez-vous de carrière. Les discussions avec le ministère sur les modalités d'accès sont ouvertes et devaient être finalisées au plus tard début décembre 2017. Les informations seront transmises immédiatement aux collègues. ●

ENSEIGNEMENT DES LANGUES À L'UNIVERSITÉ

Une mission de plus en plus harassante ! L'exemple du SCEL de l'UCB Lyon-I

→ par le collectif d'enseignant.e.s du Service commun d'enseignement des langues de l'université Claude-Bernard Lyon-I

Le Service commun d'enseignement des langues (SCEL) est un service et non pas un département. Il est composé d'une trentaine de titulaires et d'une cinquantaine de vacataires qui travaillent sur cinq sites éclatés et dans toutes les salles mutualisées des différents sites puisqu'il n'y a que deux salles fléchées langues sur le campus de la Doua et une à Rockefeller.

L'UCB Lyon-I (sciences et santé) est une des rares universités à avoir des exigences en langues : la validation du master est conditionnée à l'obtention d'une certification, de ce fait les nouvelles maquettes proposées pour le plan quinquennal 2015-2020 ont imposé une UE d'anglais de 30 heures dans tous les M1 et M2, ce qui signifiait une augmentation très importante de la charge de travail pour les enseignants de langues.

UN SOUS-EFFECTIF CHRONIQUE

Nous avons en mai 2016 alerté notre hiérarchie sur ces besoins pour la rentrée 2016-2017 : « Le nombre d'heures de cours correspondant au service statutaire de ces personnels sur une année universitaire est le suivant : 11 520 heures TD, or le total des besoins en heures d'anglais recensés pour le premier semestre de l'année 2016-2017 s'élève à : 11 072 heures. Cela signifie donc une utilisation quasi totale du volume horaire année sur un seul semestre et représente une augmentation de plus de 3 168 heures par rapport à 2015-2016 pour le premier semestre seulement. »

Ce rapport est resté lettre morte et à la rentrée 2016, nous avons donc dû faire face aux conséquences suivantes : deux collègues arrêtés sur la totalité du semestre 1 pour burn out, arrêts maladie dus au matériel à transporter et au stress du changement de salles constant : problèmes de dos, d'épaules, etc. (troubles musculo-squelettique – TMS), ambiance délétère dans l'équipe. La demande de création de postes a été refusée l'an dernier. Cette année, elle a été réitérée sans aucune assurance.

UN RAPPORT DU CHSCT QUI SOULIGNE LES RISQUES DE TMS SUIVI D'EFFETS... TRÈS PROVISOIRES !

À quoi reconnaît-on un.e enseignant.e d'anglais sur le campus de la Doua ? C'est le/la



Une enseignante en langues chargée de tout son matériel.

© DR

Ces conditions de travail posent la question du statut des langues à l'université et de la reconnaissance des personnels, considérés comme des prestataires de services.

seul.e qui tire une valise à roulettes chargée à bloc ! En effet, les salles attribuées n'étant pas toutes équipées correctement, tout l'équipement pour donner les cours (environ 10 kg) doit être transporté : ordinateur portable, baffles, rallonge, photocopies, vidéoprojecteur, cartable et sac perso.

Malgré le rapport du CHSCT d'il y a quatre ans qui soulignait les conséquences évidentes de risques de TMS et qui avait permis l'attribution de salles équipées et pas trop éloignées de la salle des profs sur le campus de la Doua où les problèmes de salles se concentrent, malgré le fait que la quasi-totalité des titulaires

du SCEL ont demandé une visite médicale en 2017 pour faire constater l'état de stress dans lequel ils étaient (la médecine du travail a d'ailleurs fait une démarche auprès du CFVU et de la direction du SCEL), nous avons pu malheureusement constater début septembre que certains cours déjà programmés dans les salles jusque-là fléchées pour les langues avaient été déprogrammés et d'autres programmés dans des salles éloignées et non équipées, parfois sans Wifi, sans oublier les bruits divers et variés tout à fait inadaptés aux travaux de compréhension orale inhérents à tout cours de langue digne de ce nom (tra-

voux extérieurs, chasse d'eau) et l'insalubrité inimaginable dans certains bâtiments situés en sous-sol. Lorsque certain.e.s d'entre nous s'en sont plaint.e.s, l'argument qui nous a été présenté a été celui de la capacité des salles par rapport au nombre d'étudiant.e.s, l'élément principal de l'équipement à transporter avait donc été oublié.

DES ENSEIGNANT.E.S « SANS SALLE FIXE », NOMADES ET SURCHARGÉ.E.S

Certains cours de 3 heures sont programmés comme suit : 1 h 30 (format général des cours) dans un bâtiment et 1 h 30 dans un autre, éloigné bien entendu.

Le problème de salles est commun à toute l'université mais les enseignants de langues, tous PRAG et certifiés sauf une personne, ont une moyenne de 20 heures de cours par semaine. Le résultat est donc qu'ils transportent ce poids de 10 kg tous les jours, toutes les semaines et sur toute l'année. Le fait d'avoir cours dans différents bâtiments sur le campus entraîne aussi parfois l'obligation de déjeuner dans la salle de cours, ce qui est interdit et génère donc un stress supplémentaire quand l'enseignant.e se fait réprimander par l'appareteur.

QUEL STATUT DES LANGUES À L'UNIVERSITÉ ?

Ces conditions déplorables ainsi que l'impression récurrente et prégnante de ne pas être entendus par la CFVU, à laquelle nous avons fait part à de multiples reprises de nos différents problèmes, argumentation écrite à l'appui, contribuent à diffuser une ambiance délétère dans une équipe pédagogique qui, jusqu'à l'année dernière, connaissait une synergie très positive. Elles posent clairement la question du statut des langues à l'université et de la reconnaissance des personnels, juste considérés comme des prestataires de services. ●

STAPS DE GRENOBLE

Un modèle à suivre ?

→ texte collectif de certains enseignants de l'UFR Staps de Grenoble à l'initiative de la FSU (SNEP, SNESUP)

Durant l'été 2014, l'UFR Staps de Grenoble a mis en place un « dispositif numérique » pour la L1. Faisant l'objet d'une campagne médiatique sans précédent, celui-ci est présenté comme un « modèle », et pourrait être généralisé au niveau national. Qu'en est-il exactement ?

L'UFR Staps de Grenoble fait l'objet, depuis la rentrée 2017, d'une campagne médiatique sans précédent (20 articles) concernant son « dispositif numérique en L1 ». Présenté comme un « modèle », il pourrait être généralisé au niveau national face à l'augmentation des effectifs à l'université et particulièrement en Staps. Il ne s'agit pas de s'opposer ou de nier les intérêts de ce dispositif en tant qu'alternative au tirage au sort ou en tant que réflexion pédagogique sur la nature et l'efficacité des enseignements. Il s'agit d'analyser les éléments occultés ou déformés dans la presse afin de porter un regard lucide, indispensable à toute perspective d'amélioration et plus encore de généralisation du système.

Cette campagne médiatique occulte d'abord l'insuffisance des moyens et l'urgence dans laquelle ce dispositif a été mis en place durant l'été 2014 sans plan de formation des enseignants et en l'imposant à certains. Si certaines unes de journaux comme « Des cours sans profs, ça marche à Grenoble ^(*) » ont été vécues comme une provocation par beaucoup d'enseignants, elles révèlent néanmoins une réalité : malgré l'augmentation des effectifs étudiants (+30 %), aucun poste supplémentaire d'enseignant n'a été créé

JOURNÉES NATIONALES DES STAPS

Les 11 et 12 janvier prochains, auront lieu à Paris, au SNEP, les « Journées nationales des Staps », organisées conjointement par le SNEP-FSU et le SNESUP-FSU.

Un ou une représentant.e par Staps est attendu.e (et plus éventuellement) pour pouvoir faire collectivement un bilan exhaustif de la situation des Staps et analyser les répercussions de la récente réforme sur l'accès en licence.

Une des deux journées (le vendredi) sera consacrée également aux questions de carrières PRAG, MC et PU.

N'attendez plus pour vous inscrire.

Nous avons besoin de tout le monde !

Pour le projet de programme et les modalités d'inscription :

sh1.sendinblue.com/7r1buykz054c.html?t=1512494278



Le domaine universitaire de Grenoble (Isère).

© Milky/Wikimedia Commons

à l'UFR Staps depuis quatre ans et un départ à la retraite sur deux est menacé par le plan de retour à l'équilibre annoncé par l'université Grenoble-Alpes.

« PÉDAGOGIE INVERSÉE »

Cette campagne présente ensuite le dispositif grenoblois comme de la « pédagogie inversée », or, contrairement aux « classes inversées », 65 % des heures en présentiel ont été supprimées en sciences en L1 à Grenoble, passant de 240 heures en 2013 à 84 heures en 2016. Concrètement, on est passé, dans les sept matières scientifiques, d'environ douze cours magistraux à quatre régulations grand groupe, et de huit travaux dirigés à quatre régulations petit groupe. L'emploi du temps des étudiants a été réduit de moitié : 13 heures de cours par semaine avec souvent un seul cours par jour (et 10 heures de cours numériques). Les conséquences sont multiples en termes de rythme de travail, d'isolement social, d'abandon du logement sur Grenoble pour une première année à l'université.

Une partie des heures supprimées est redistribuée en dispositif d'aide à l'étude en petits groupes de 10 étudiants. Néanmoins, basé sur le volontariat, il n'a concerné en 2016-2017 qu'une minorité d'étudiants (57 sur 750). Il est de plus encadré majoritairement par des tuteurs étudiants et non par des enseignants, qui sont déjà surchargés. À mi-chemin entre une classe inversée et un enseignement à distance, faute de moyens

humains, le dispositif grenoblois actuel reste inachevé.

Par ailleurs, cette campagne n'aborde pas les difficultés rencontrées et passe sous silence les

interrogations liées à l'évaluation des étudiants concernant la multiplication des contrôles en cours de formation (CCF) au détriment du temps de formation, sous forme de QCM sur « zapettes » automatiquement corrigés. Les conséquences sur la nature des apprentissages développés ne sont pas davantage évoquées, ni les conditions d'extension du dispositif aux autres UE.

DES RÉSULTATS PRÉSENTÉS SANS PRÉCAUTION MÉTHODOLOGIQUE

Pour finir, cette campagne présente des résultats sans précaution méthodologique : il est affirmé, par exemple, que le dispositif a permis de diminuer le taux de décrocheurs, alors qu'il s'agit d'une

baisse des défaillances liée à l'assouplissement de l'appel en 2014 dans certaines UE. De la même manière, le taux de réussite des L1 en 2016-2017 (53 %) est comparé aux années précédentes (43 %) sans préciser le changement majeur de la maquette de L1 en 2016-2017 (16 matières). En fait, aucune évaluation actuelle ne permet d'établir l'impact

réel du dispositif sur ces résultats.

Ainsi, si certains éléments du « dispositif numérique inversé » des Staps de Grenoble peuvent constituer des outils favorables à l'accueil et à la réussite des étudiants, il est urgent, avant toute généralisation, d'en donner un bilan lucide et de lui octroyer des moyens suffisants et pérennes. ●

(*) Le Dauphiné libéré, 25 octobre 2017.

Une fausse bonne idée ?

→ par Gilles Laschon,
PRAG de mathématiques, directeur de l'IUT d'Orsay

Dès la rentrée 2019, le DUT pourrait se préparer en trois ans et non plus en deux ans. Est-il pertinent de remettre en cause ce fonctionnement, qui existe depuis sa création, en 1966 ? Il est urgent de mener une réflexion sur ce diplôme national qui joue un rôle essentiel dans la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Qu'est-ce qu'un DUT ?

Le diplôme universitaire de technologie (DUT) se prépare en deux ans après un bac général ou technologique et délivre les connaissances et les compétences permettant d'accéder aux métiers de technicien supérieur et de cadre intermédiaire, mais aussi de poursuivre des études aux niveaux bac+3 et bac+5. Créé en 1966, il se décline aujourd'hui en 24 spécialités scientifiques ou tertiaires. La réussite de ce cursus et son succès auprès des jeunes, des salariés et des employeurs reposent sur un cadrage national des programmes, sur un fort encadrement pédagogique avec 1 800 heures d'enseignement pour les DUT scientifiques et 1 620 heures pour ceux du tertiaire, et sur ses liens avec l'environnement socio-économique.

Qu'est-ce qu'un IUT ?

Le DUT se délivre dans un institut universitaire de technologie (IUT). Cette composante universitaire de taille modeste bénéficie d'un statut dérogatoire qui lui laisse une forme d'autonomie de gestion par rapport au reste de l'université. Un IUT délivre un second type de diplôme sans en avoir l'exclusivité : la licence professionnelle (LP), qui correspond à une troisième année après un DUT, un BTS (brevet de technicien supérieur) ou une L2 à vocation d'insertion professionnelle immédiate, et qui de fait permet les poursuites d'études.

Que proposent la grande majorité des directeurs d'IUT ?

L'Assemblée des directeurs d'IUT (Adiut) propose d'étaler le cursus DUT sur trois

ans avec un volume horaire restant à définir autour de 2 000 heures, soit un gain pour une troisième année de seulement 200 heures pour les DUT scientifiques et de 380 heures pour les DUT tertiaires. Cette disposition pourrait être effective dès la rentrée 2019.

Les IUT conserveraient leur autonomie de gestion et obtiendraient un cadrage national du DUT à 180 ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System) sur les trois ans.

Pourquoi une troisième année de DUT ?

Pour l'Adiut, il s'agit à la fois de mieux être en phase avec le système LMD (licence-master-doctorat), d'affirmer la vocation première du DUT à mener une insertion professionnelle à bac+3, et de mieux distinguer le cursus DUT du BTS.

Quel apport d'une troisième année pour la réussite des étudiants ?

Cette évolution du diplôme favoriserait l'accueil et la réussite de publics fragiles dont les bacheliers technologiques. La faiblesse du volume horaire sur trois ans laisse présager une baisse des exigences du diplôme, le cursus DUT+LP actuel étant approximativement de 2 400 heures pour le secteur scientifique. Adapter le rythme et les contenus au public lycéen ne signifie pas moins de présence enseignante.

Que deviennent les licences professionnelles en IUT ?

La licence professionnelle est un très bon outil d'insertion à bac+3 en direction notamment des bacheliers technologiques qui réussissent en BTS. Il paraît illusoire de maintenir ces formations qui n'accueilleraient plus le public DUT pris par une troisième année. Au nom d'un meilleur accueil des bacheliers technologiques, nous fermerions une poursuite d'études qui fait aussi l'attractivité du BTS.

Le succès du DUT actuel s'appuie à la fois sur son caractère professionnalisant et sur un contenu pédagogique de qualité encourageant des poursuites d'études variées et attractives.

Quelle place pour les poursuites d'études ?

Le succès du DUT actuel s'appuie à la fois sur son caractère professionnalisant et sur un contenu pédagogique de qualité encourageant des poursuites d'études variées et attractives (LP, L3-master, écoles d'ingénieurs ou de commerce). Cette double finalité du diplôme favorise la mixité du public étudiant indispensable à

la reconnaissance du diplôme et à son rôle d'ascenseur social.

Le DUT en trois ans remet en cause cet équilibre, pas seulement parce qu'il n'est plus en phase avec le système 2+3 des écoles. Garder 50 % de poursuites d'études à bac+5 poserait la question de sa différenciation avec les licences généralistes. Les présidents d'université ont ainsi toujours été hostiles à une troisième année exclusive aux IUT.

Quel public étudiant pour le DUT en trois ans ?

Diminuer de façon significative les possibilités de poursuites d'études détournerait des IUT une bonne partie des bacheliers généraux. Sans doute cela favoriserait-il l'accueil des bacheliers technologiques en rapprochant, au final, l'ambition du DUT de celle du BTS. Ce dernier se verrait essentiellement cantonné à un public de bacheliers professionnels.

Pour ou contre le DUT en trois ans ?

Avec cette annonce non concertée de faire passer le DUT à trois ans dès la rentrée 2019, l'Adiut joue aux apprentis sorciers. Il est urgent de mener une réflexion globale sur l'offre publique d'enseignement supérieur en France avant de casser un diplôme national qui assure aujourd'hui insertion professionnelle et promotion sociale. ●



L'IUT Louis-Pasteur, à Schiltigheim.

Une bonne nouvelle de l'Unesco



→ Par Jean-Paul Lainé, président de la FMTS, membre de la commission des finances du SNESUP

La 39^e Conférence générale vient d'adopter, dans sa session du 10 novembre 2017, une nouvelle recommandation concernant la science, un bon texte qu'il va falloir faire connaître et surtout faire appliquer.

Tout d'abord, le processus d'élaboration a été exemplaire. Il s'agissait – sous l'impulsion de la direction générale, en particulier de Mme Bokova, la directrice – d'effectuer une actualisation de la Recommandation de 1974 sur la condition des chercheurs scientifiques. Rappelons que l'Unesco procède de temps en temps à l'élaboration de ce type d'instrument international qui a valeur de référence mais non contraignante – c'est son point faible – au document lui-même et à l'Unesco. Il en existe un par exemple concernant le personnel enseignant du supérieur adopté en 1997 et pour laquelle notre syndicat a œuvré grandement.

Après une longue phase de consultations sur l'opportunité d'une révision, l'Unesco s'est adressée, fin 2014, aux ONG partenaires, notamment le Conseil international pour la science (ex-Conseil international des unions scientifiques – qui a gardé son acronyme anglais ICSU), la Comest (Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies), ainsi que la Fédération mondiale des travailleurs scientifiques (FMTS), à laquelle nous sommes affiliés – l'Internationale de l'éducation (IE) n'a pas réagi avant 2017 alors que l'étape ONG était close.

La FMTS a engagé ses organisations affiliées à exprimer leurs attentes, à les faire remonter à son secrétariat international et au groupe de travail « conditions de la recherche et statuts des chercheurs », et à les adresser à leurs autorités nationales ainsi qu'à leurs commissions nationales Unesco.

Dans cette démarche, avec et grâce à la FMTS, nous avons pu avec le SNCS et le SNTRS rencontrer la Commission nationale française pour

l'Unesco et faire connaître nos points de vue. Ainsi avec la FMTS, nous avons pesé afin de ne pas atténuer les garanties d'indépendance, la corrélation entre les conditions matérielles des chercheurs et la qualité de la recherche, l'affirmation du rôle de l'État et toutes les « valeurs syndicales » bien inscrites dans la rédaction de 1974 (très inspirée par les dirigeants de la FMTS de l'époque). Les années de « management » – le mot est révélateur – au mode néolibéral dans notre pays, comme dans la plupart des pays développés, nous faisaient craindre une actualisation à la baisse de la recommandation, axée sur des considérations « modernes » mais sans engagement concret comme les défis éthiques et numériques. La FMTS a rassemblé et porté sous forme d'amendements les exigences de ses organisations affiliées comme la nôtre. Après deux ans de dialogues, de contributions, le service de l'Unesco en charge du suivi de la révision a réalisé une version synthétique soumise dans une deuxième étape aux États. À cette étape, nous avons eu à nouveau des inquiétudes mais la version présentée à la Conférence générale le mois dernier était quasiment cette synthèse d'il y a un an, au titre près : la nouvelle recommandation s'intitule « Recommandation concernant la science et les chercheurs scientifiques »^(*).

Cette recommandation est un bon texte car :

- il considère la science comme un bien commun au-delà des intérêts particuliers ;
- il établit aussi le lien entre l'importance croissante des activités scientifiques dans l'activité humaine et le besoin de soutenir le personnel scientifique, sa protection, sa reconnaissance, sa formation et sa responsabilité.

▼
Ce document
pourra servir
de repère à
la communauté
scientifique et
aux forces
progressistes
dans le monde.
▲

Elle arrive à point nommé : – au moment où des forces obscurantistes mettent en cause les fondements de la connaissance scientifique et limitent l'éducation des enfants ;

– au moment où le réchauffement climatique devrait conduire l'humanité à focaliser le développement technologique et scientifique pour lui garantir un avenir durable ;

– au moment où l'exacerbation des tensions internationales nécessite de nouvelles connaissances pour rétablir la compréhension et la paix entre les hommes ;

– au moment où la financiarisation mondiale de l'économie privilégie l'innovation à court terme au détriment de la recherche à long terme et contribue ainsi à la précarisation du travail scientifique ;

– au moment où la société se montre de plus en plus attentive au rôle de la science.

Ce document pourra servir de repère à la communauté scientifique et aux forces progressistes dans le monde. Celles-ci devront en faire la promotion auprès des scientifiques eux-mêmes, de leurs organisations et des autorités politiques et professionnelles car il est à craindre qu'aucune publicité ne soit faite de ce document. ●



Un signal positif en provenance de l'Unesco (ici, le siège de l'Unesco, à Paris).

(*) snesup.fr/article/39e-session-de-la-conference-generale-de-lunesco-11-novembre-2017-paris-recommandation.

Pourquoi tant de haine ? Une nouvelle attaque contre la sociologie

→ par Christophe Pébarthe,
secrétaire national

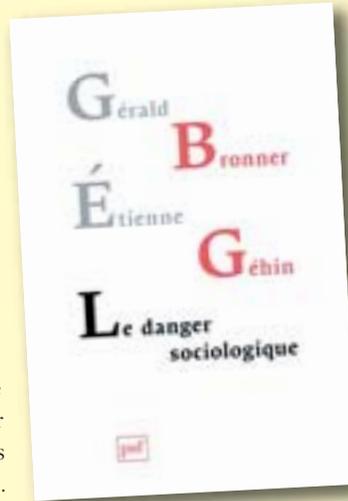
Dans un pamphlet caricatural, *Le Danger sociologique*⁽¹⁾, Gérard Bronner et Étienne Géhin proposent d'en finir avec la sociologie, soi-disant pour mieux la défendre.

Le livre s'ouvre par le rappel de plusieurs mises en cause de la sociologie. Dès les premières pages, le lecteur ou la lectrice comprend très vite que celle-ci n'a que ce qu'elle mérite. Mais de quelle sociologie s'agit-il ? Quelques noms tombent opportunément pour comprendre que les auteurs reprennent à leur compte l'opposition plus scolaire que scientifique entre Pierre Bourdieu et Raymond Boudon, entre Durkheim et Weber, les méchants et les bons. Des dizaines de pages sont consacrées à ce sujet qui a l'avantage de ne demander aucune connaissance réelle pour être présenté, à la manière d'un indigent cours d'introduction générale à la vraie sociologie. Plus généralement, ils désignent un ennemi, puissant mais anonyme, une véritable pieuvre qui gangrènerait les sciences sociales, la théorie du déterminisme social. Pour faire bon poids – et donc pour être pleinement identifiés –, ils y adossent ce qu'ils nomment la théorie du genre, qu'ils associent à l'obligation de déconstruire les identités sexuelles.

Ils n'hésitent toutefois pas à lever l'anonymat à plusieurs reprises, mélangeant allégrement des essayistes avec des sociologues auteurs d'une œuvre, et usant d'une rhétorique dont la malhonnêteté intellectuelle n'est pas la moindre des composantes. Au sujet du sociologue Bernard Lahire par exemple, s'ils prennent la peine de préciser que ce dernier « n'a nullement l'intention d'excuser le vol, le viol, l'homicide ou l'assassinat », une précision qui laisse entendre que le doute serait permis, quelques lignes plus loin ils concluent que celui-ci « donne objectivement raison » à celles et ceux qui critiquent la sociologie parce qu'elle ferait « preuve de beaucoup trop d'indulgence envers les voyous et les meurtriers »⁽²⁾. Dans le prétoire de Gérard Bronner et d'Étienne Géhin, il n'y a décidément place que pour la responsabilité individuelle, toute détermination sociale étant au mieux une excuse.

DURKHEIM, VOILÀ L'ENNEMI !

Il est pour le moins amusant de constater que l'ennemi prend la forme du visage du fondateur de la sociologie française, Émile Durkheim. Loin de rendre compte d'une œuvre qui a beaucoup évolué dans le temps, ils se contentent d'un long et pourtant indigent commentaire des *Règles de la méthode sociologique*, ouvrage fondateur certes mais ouvrage qui s'inscrit dans une histoire particulière, celle du débat avec Gabriel Tarde et la criminologie. Ce choix n'est pas anodin car il permet facilement de récuser l'existence de quelque chose comme la société. Or c'est précisément ce à quoi Émile Durkheim s'était employé dans *Le Suicide*, prouver l'existence de la réalité de la société, livre que les auteurs évoquent, tout en se gardant de commenter le



« Trop d'indulgence
envers les voyous et
les meurtriers... »

principal passage qui vient à l'encontre de leur supposée démonstration, « les individus qui composent une société changent d'une année à l'autre ; et cependant, le nombre des suicidés est le même tant que la société elle-même ne change pas »⁽³⁾. La régularité statistique qui fonde le constat – et dans laquelle plus tard le sociologue Maurice Halbwachs voit la nature même de la loi sociologique – ne peut pas être reconduite aux seuls comportements individuels. Dès lors, le suicide est un fait social.

L'INDIVIDU, ROI DE LA SOCIOLOGIE !

De cette conclusion, les deux auteurs ne sauraient se contenter. Leur projet est explicite. Il y a une et une seule nature humaine. Rayant d'un trait de plume tout ce que la psychologie historique, par exemple, a pu apporter, ils peuvent ainsi affirmer que les chercheurs et chercheuses en sciences sociales et historiques appliquant leurs recommandations comprennent les actions humaines parce que celles-ci sont accomplies par des individus qui ont le même esprit qu'eux⁽⁴⁾. Il s'agirait donc « d'expliquer un événement social en cherchant d'abord les motivations des actions individuelles dont il est l'effet émergent »⁽⁵⁾. Lorsqu'ils le pensent possible, la démarche prétendument compréhensive cède toutefois vite devant le déterminisme biologique convoquant par exemple, avec Françoise Héritier, « les différences biologiques évidentes qui distinguent les femmes des hommes »⁽⁶⁾. La vision du monde social adossée à cette autoproclamée sociologie scientifique se dévoile ainsi progressivement. Elle est celle du néolibéralisme, maniant déterminations liées à la naissance et responsabilité individuelle permanente. L'individu des deux auteurs ressemble à s'y méprendre à l'autoentrepreneur de sa vie cher aux néolibéraux.

Qu'un éditeur aussi respectable par ailleurs, les PUF, s'abaisse à publier un tel livre qui n'a que le buzz pour finalité en dit long sur l'édition universitaire aujourd'hui. Pourquoi alors en parler ? Non seulement en raison de l'écho médiatique, mais aussi et surtout parce que les auteurs, involontairement, dessinent en creux une autre sociologie, engagée, une science sociale qui ne craint pas de dire ce qu'est l'ordre social, pour nous permettre de mieux le combattre. ●

(1) G. Bronner et É. Géhin, *Le Danger sociologique*, PUF, Paris, 2017.

(2) p. 23.

(3) Émile Durkheim, *Le Suicide. Étude de sociologie*, Félix Alcan, 1897 (1^{re} édition), livre 3, chapitre 1, III.

(4) p. 70.

(5) p. 74, nous soulignons.

(6) p. 17.

HUMANISME ET ANTIHUMANISMES

Le cosmopolitisme en tant qu'avenir de l'humanisme

→ par Alain Policar

L'auteur voit dans le cosmopolitisme un prolongement révolutionnaire de l'humanisme.

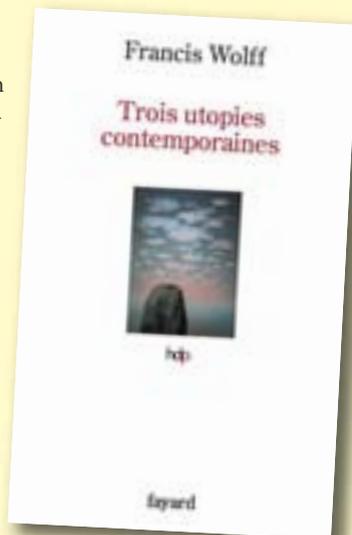
Ce nouveau livre⁽¹⁾ de Francis Wolff est un vibrant plaidoyer humaniste, destiné à rencontrer un large public. Pour établir un bilan de trois utopies contemporaines (transhumanisme, animalisme, cosmopolitisme), l'auteur distingue trois types d'éthique, dites de la première, de la deuxième et de la troisième personne, définies selon la position du bien visé par celui qui agit. On peut agir en vue de son propre bien (ce qui fait de nous, à la fois, l'agent et le bénéficiaire de l'action), en vue du bien de quelqu'un (dès lors, l'agent moral est séparé du bénéficiaire, le patient moral) ou, enfin, agir en vue du bien de tiers quelconques. Aussi, la finalité d'une éthique de la première personne, laquelle vise son propre épanouissement, se distingue-t-elle de celle de la deuxième personne qui vise la générosité, et de la troisième personne qui vise la justice.

VISAGES DE L'ANTIHUMANISME

Le transhumanisme, qui a le projet d'améliorer indéfiniment les capacités physiques, intellectuelles et morales de l'homme, est tout à fait représentatif d'une éthique de la première personne. En effet, il n'est pas question de rêver d'un salut commun, mais « du salut de chacun pour soi » (p. 53). Cette utopie ne nourrit aucune inquiétude pour quelque communauté que ce soit, politique, morale ou animale. Elle ne s'intéresse qu'à « la puissance des puissants » qu'elle souhaite encore améliorer à l'infini en s'affranchissant des limites naturelles de la condition humaine. Le nouveau « je » dont elle rêve doit triompher de l'immortalité. Mais la seule immortalité qu'il nous faut viser est celle de l'humanité comme telle, et nous sommes fondés à la désirer parce qu'elle apparaît comme la « projection dans le temps de notre lien à la communauté morale humaine universelle » (p. 64).

C'est cette communauté morale universelle que les animalistes veulent étendre aux animaux. L'animalisme, tel que le définit F. Wolff, n'a rien à voir avec les préoccupations en faveur du bien-être animal. Il est un abolitionnisme puisque son objectif est d'humaniser l'animal en même temps que d'animaliser l'homme. Pour ce faire, il recycle le vocabulaire de la lutte contre l'esclavage ou en faveur de l'émancipation féminine pour prôner la « libération » animale contre l'exploitation subie.

C'est l'humanisme qui nous fournit le meilleur argumentaire pour proposer un traitement éthique des animaux. Si *Homo sapiens* est bien une espèce biologique, ses membres sont avant tout des personnes, lesquelles « forment une communauté morale de droits et de devoirs réciproques et absolus » (p. 103). Le post-humanisme comme l'animalisme sont des visages de l'antihumanisme, fondés sur une méconnaissance de ce que nous sommes vraiment. Dès lors, la question essentielle est



C'est dans les camps de migrants que se présente la tâche de faire monde entre étrangers.

de savoir s'il est déjà trop tard pour une véritable utopie humaniste et politique, laquelle, puisqu'elle aspire à la *polis* du monde humain, s'incarnerait dans le cosmopolitisme.

PROLONGER L'HUMANISME

Le cosmopolitisme est une utopie humaniste puisqu'il vise à élargir le statut de citoyen à tous les hommes et à proposer une éthique à la troisième personne, la justice globale. Cette utopie vise à supprimer la distinction entre politique et morale, abolition à laquelle se refusent ceux qui se contentent de bienveillance et de fraternité, comme dans une éthique à la deuxième personne. Dans la perspective de Francis Wolff, plus d'étrangers ni de frontières si l'on souhaite que la politique soit directement morale (p. 124-126) : « Il faut dépenaliser les migrations en abattant les frontières et accepter la libre circulation internationale des êtres humains » (p. 133-134). Le modèle valorisé est celui de la recherche scientifique, pratique cosmopolitique par

essence, son apport étant destiné à l'humanité comme telle, sa démarche et ses résultats étant « indépendants des langues, des cultures, des nations ou des États » et leurs procédures de légitimation étant universelles (p. 141).

Faut-il néanmoins souhaiter l'abolition des frontières, sachant qu'elles sont souvent le lieu qui permet que des mondes se constituent? Comme l'écrit magnifiquement Patrick Chamoiseau, les migrants font « advenir un monde là où il n'y avait qu'un globe, ils en composent les partages en trouvant les lignes de séparation de points de passage et de lieux de vie où éclosent les mondes et se rencontrent les peuples. Plus il y a de migrants, d'exilés et de transgressions, plus il y a de monde et plus il y a de mondes. Car les migrants ça fait du monde. Et ce monde peut accueillir les exilés du monde, recueillir celles et ceux qui par le seul fait de leur existence ont un droit à l'asile »⁽²⁾. Ainsi, c'est dans les camps de migrants que se présente la tâche de faire monde entre étrangers. Ces mondes communs « surmontent les obstacles et les murs dressés par les identités nationales, les langues, les mœurs, les églises et les pouvoirs gouvernementaux chargés d'assurer le partage autorisé des privilèges et la jouissance des biens captifs »⁽³⁾. Ces mots traduisent une communauté d'inspiration avec la pensée généreuse de Francis Wolff, telle qu'elle s'exprime dans son remarquable essai. ●

(1) Francis Wolff, *Trois Utopies contemporaines*, Fayard, 2017.

(2) Patrick Chamoiseau, *Frères migrants*, Paris, Seuil, 2017, p. 45.

(3) Étienne Tassin, « Cosmopolitique et xénopolitique », *Raison présente*, n° 201, 1^{er} trimestre 2017, p. 104.

Les transformations du travail universitaire

Avec le concours du chantier travail de l'Institut de recherches de la FSU

11 JANVIER 2018

ÉSPÉ de Paris – Site Batignolles

55, boulevard des Batignolles, Paris 17^e – M^o Rome

Les quinze dernières années de réformes de l'enseignement supérieur ont profondément affecté l'exercice de notre métier. Si les causes de ces évolutions sont bien connues et analysées, leur impact sur nos conditions de travail, la nature de nos missions et de leur exercice est moins étudié. C'est pourquoi, dans le cadre de ce séminaire, nous suggérons aux participants d'échanger sur leurs expériences et de proposer des concepts, des outils et des méthodes qui permettront de mener une réflexion de terrain, avec nos sections locales, sur l'activité des enseignant.e.s-chercheur/euse.s et des enseignant.e.s du supérieur. Ce séminaire sera l'occasion de lancer les assises du travail universitaire qui coordonneront ces travaux. ■

LA JOURNÉE, ORGANISÉE EN CONFÉRENCES, ATELIERS ET TABLES RONDES,
EST SÉQUENCÉE EN QUATRE TEMPS

Deux conférences

⇒ YVES SCHWARTZ, PROFESSEUR ÉMÉRITE DE PHILOSOPHIE ET ERGOLOGUE

⇒ ROLAND GORI, PSYCHANALYSTE ET PROFESSEUR ÉMÉRITE DE PSYCHOLOGIE

Une réflexion méthodologique sur la planification des assises du travail universitaire

Une première restitution de l'enquête du SNESUP-FSU sur nos conditions de travail

AGENDA DE LA JOURNÉE

10 HEURES–13 HEURES

- ACCUEIL ET PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE PAR HERVÉ CHRISTOFOL, SG DU SNESUP-FSU
- INTERVENTION D'YVES SCHWARTZ : « LES TRANSFORMATIONS DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE »
- ATELIERS THÉMATIQUES
 - ⇒ Travail collectif vs travail individuel et les lieux de travail
 - ⇒ Les temporalités du travail et l'intensification du travail
 - ⇒ L'évolution des missions et le sens du travail
 - ⇒ Les formes de reconnaissance et de satisfaction au travail

- RESTITUTION D'ATELIER + INTERVENTION D'YVES SCHWARTZ :
« UN POINT DE VUE ERGOLOGIQUE SUR LE TRAVAIL ET SES TRANSFORMATIONS »

14 HEURES–17 HEURES

- TABLE RONDE 1
 - ⇒ Comment mettre en place sur le terrain, dans nos universités, dans la durée, une réflexion sur l'activité du travail universitaire ?
 - Intervenants** : Michel Carpentier, MCF, élu au CHSCT du MESR ; Dominique Cau-Bareille, MCF, ergonomiste ; Catherine Delgoulet (sous réserve), « Exemple de mesure de l'activité des MCF » ; Isabelle de Mecquenem, MCF, défense individuelle des enseignant.e.s-chercheur/euse.s
- TABLE RONDE 2
 - ⇒ Comment saisir, mettre en débat, mettre en forme et mettre en action syndicale ces données et ces connaissances ?
 - Intervenants** : Marie-Jo Bellosta, Pierre Chantelot, Hervé Christofol, Alet Valero
- LANCEMENT DES ASSISES DU TRAVAIL UNIVERSITAIRE
- CONFÉRENCE DE ROLAND GORI

Inscriptions : sg@snesup.fr

Syndicat national de l'enseignement supérieur – Fédération syndicale unitaire
78, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris – Tél. : 01 44 79 96 10 – www.snesup.fr



HYPERPLANNING

UNE SEULE APPLICATION POUR TOUT FAIRE

| | | | |
|---|--|---|---|
|  PLANNING |  SALLES |  NOTES |  ABSENCES |
|  OCM |  SUPPORT DE COURS |  STAGES |  COMMUNICATION |
|  INTERNET & MOBILE |  STATISTIQUES |  INTERCONNEXIONS CAS / ADFS |  HÉBERGEMENT |

IUT ■ UNIVERSITÉS ■ GRANDES ÉCOLES ■ ÉCOLES D'INGÉNIEURS
■ ÉCOLES DE COMMERCE ■ ESPÉ ■ CFA ■ GRETAS
■ ÉCOLES DE LA FONCTION PUBLIQUE

TESTEZ GRATUITEMENT HYPERPLANNING



Version complète
d'évaluation disponible
en téléchargement



Demande en ligne
de présentation sur site



INDEX-EDUCATION.COM